

PROCÈS IMAM NDAO

# La quête de l'acquiescement



P. 5

Me Mamadou Guèye : "Dans cette affaire, il ne s'agit pas de terroristes, mais de passionnés de la religion."

Les avocats de Abou Akim plaident la démence et souhaitent une expertise psychiatrique.

MONDIAL 2018 - PUBLICATION DE LA LISTE DES 23 LIONS

## Rien de nouveau dans la Tanière



P. 12

TUÉ MARDI DERNIER À L'UGB

## Fallou Sène inhumé hier à Bakhiya



P. 2

KÉDOUGOU - PISTES CAHOTEUSES, ABSENCE D'AMBULANCE...

## Les évacuations hasardeuses !



P. 4

PRÉSIDENTIELLE 2019

## La bataille de l'intérieur



Illustration

P. 3

DÉCLARATION DU LEADER DE REWMI SUITE AU DÉCÈS DE L'ÉTUDIANT FALLOU SÈNE

Mimi Touré fait la leçon à Idrissa Seck

Après le porte-parole de l'Alliance pour la République Seydou Guèye, Aminata Touré est montée au front pour descendre en flammes le leader de Rewmi, Idrissa Seck. Dans une note parvenue hier à "EnQuête", l'ancien Premier ministre accuse le leader de Rewmi de vouloir politiser la mort de Fallou Sène. "Idrissa Seck, dans le style irrévéréncieux qu'on lui connaît, s'est encore signalé dans des propos bien en deçà des standards attendus d'un homme d'Etat. Alors que la nation entière partage la douleur de la mort de l'étudiant Fallou Sène, Idrissa Seck, qui avait disparu de la scène publique depuis la manifestation



avortée de l'opposition du 19 avril, cherche à revenir au-devant de l'actualité, en exploitant politiquement cet événement malheureux et

regrettable. Cela est tout simplement indécent", fustige Aminata Touré. Elle déplore le fait que "sans même attendre les résultats de l'information judiciaire ouverte pour situer les responsabilités, Idrissa Seck tient à l'endroit de nos forces de sécurité des propos inacceptables". "C'est totalement irresponsable pour un ancien Premier ministre qui s'asseyait à la table du Conseil national de sécurité, de traiter nos forces de sécurité de peureuses. Il est exigé de sa part les plus plates excuses envers tous ces hommes et ces femmes qui sont prêts à sacrifier leur vie pour la sécurité des citoyens", condamne l'envoyée spéciale du président de la République. ■

MOHAMED FALLOU SÈNE



Des milliers d'étudiants, venus de toutes les universités du Sénégal, ont fait le déplacement hier dans la capitale du Baol, pour assister à la levée du corps de Mohamed Fallou Sène, à l'Hôpital régional de Diourbel. Après avoir rendu un dernier hommage à leur camarade tombé au front mardi dernier, lors des affrontements entre étudiants et forces de l'ordre à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, les étudiants ont accompagné le cortège funèbre jusqu'au cimetière Bakhiya de Touba, pour les besoins de l'enterrement. Le Recteur de l'université de Diourbel était la seule autorité présente, lors de l'inhumation du défunt étudiant. Il a marqué sa solidarité avec la communauté estudiantine avant d'appeler au calme et à la sérénité.

PROCÈS IMAM NDAO

L'affaire Mouhamadou Fallou Sène, tué lors d'affrontements entre forces de l'ordre et étudiants de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, s'est invitée, hier, au procès de l'imam Alioune Ndao et Cie. C'est Me El Hadj Bass, un des conseils de Saliou Ndiaye, qui l'a évoquée. "Le procureur a débuté son réquisitoire en faisant allusion à la France. Cela ne me surprend pas, parce qu'il est dans son rôle. Mais vous me permettez de débiter par le Sénégal, par l'assassinat d'un jeune étudiant de 22 ans dont le seul tort était de réclamer sa bourse. On n'a pas besoin, pour parler de violence, d'aller chercher en France", a asséné l'avocat. Et de poursuivre son procès contre l'Etat : "Comment le procureur qualifie un Etat qui tue ses étudiants parce qu'ils réclament des

bourses ? Ce procès est une honte, parce qu'on a attrait devant cette barre plus de 29 Sénégalais à qui on reproche sans preuve des actes de terrorisme, alors que dans son propre pays on est en train de tuer des étudiants." Exhibant un journal, Me Basse lance au juge : "Nous avons de la matière pour parler de la violence. Nous n'avons pas besoin d'aller en France, car ici on est en train de tuer, d'éborgner des étudiants. Comment le procureur qualifie-t-il l'Etat qui exerce la peur et la violence sur ses administrés et emprisonnent ses citoyens ?" Ambiance !

SEP/BBY

Le Secrétariat exécutif permanent de Benno Bokk Yaakaar (Sep/Bby) regrette vivement le drame survenu à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis ayant entraîné la mort de l'étudiant Fallou Sène. Dans une déclaration rendue publique hier, les alliés du président Macky Sall demandent au gouvernement l'ouverture d'une enquête afin que toute la lumière soit faite sur cette affaire et appellent les étudiants et toute la communauté universitaire au calme et à la sérénité. Pour le Sep de Bby, de tels incidents sont à bannir de l'espace universitaire ; "les retards dans le paiement des bourses ne doivent pas entraîner des violences et la perte d'une vie humaine". C'est pourquoi il invite le gouvernement à hausser le niveau de la rigueur à tous les maillons de la chaîne des opérations dans le traitement des revendications estudiantines et à privilégier le dialogue dans le secteur.

PÈLERINAGE 2018

Les inscriptions pour le pèlerinage 2018 sont terminées, mais le Sénégal n'a pas encore atteint son quota. C'est le constat fait hier par le ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur. Le chef de la diplomatie sénégalaise, en visite aux locaux de la Délégation au pèlerinage, a précisé l'enregistrement de 12 500 futurs pèlerins sur une prévision de 12 860. L'Etat sénégalais doit donc combler un gap de 360 pèlerins. C'est pourquoi le délégué général au Pèlerinage, Abdou Aziz Kébé, a annoncé la mise en place d'un nouveau dispositif pour faciliter l'enrôlement des autres musulmans désireux d'effectuer le

voyage aux lieux saints de l'islam. Le professeur d'arabe ajoute que la délégation a respecté sa part, en mobilisant le quota de 2 000 qui lui est attribué. Pour lui, ce sont donc les agences privées qui doivent compléter leurs chiffres respectifs.

FAMILLE ABASS SALL

"Il est souvent, très souvent d'ailleurs, pour ne pas dire toujours dit que la famille de Serigne Abass Sall célèbre les fêtes religieuses musulmanes, comme la Korité, suivant ce que fait l'Arabie saoudite. Or, tel n'est pas le cas". C'est la précision qu'a tenu à faire hier l'un des petits-fils du défunt chef religieux. Il en veut pour preuve le fait que cette année, les membres de la famille aient entamé le mois béni du ramadan avant-hier mercredi, alors que l'Arabie saoudite a commencé le jeûne hier, à l'instar de la grande majorité des musulmans sénégalais. "Mon grand-père, Serigne Abass Sall, nous demandait de ne pas nous référer qu'au Sénégal. Il voulait qu'on prenne compte de ce que disent les oulémas de la sous-région. Cette année, Serigne Lamine Sall, qui s'occupe de cette question, a échangé avec le président de la Commission d'observation du croissant lunaire du Mali. Ce dernier lui a confirmé l'apparition du croissant lunaire qui marque le début du ramadan. Il a enregistré d'ailleurs leur conversation. C'est pourquoi nous avons débuté le jeun mercredi", a indiqué le petit-fils de Serigne Abass Sall.

BOURSES

Le site d'informations générales "planete24.sn" est revenu, hier, sur les chiffres importants relatifs aux allocations d'études des étudiants. Au moment où les apprenants pleurent une baisse supposée ou réelle du nombre des attributions par an, le site informe que le nombre de boursiers est "passé de 37 000 au moment du démarrage de la bancarisation à plus de 100 000 boursiers aujourd'hui". S'appuyant sur ses sources, le journal en ligne du journaliste Ibrahima Benjamin Diagne renseigne que dans la foulée, les ressources à distribuer aux bénéficiaires sont passées de 24 milliards de francs Cfa en 2011 à

plus de 50 milliards de francs Cfa en fin 2017. Ce qui a fini d'occasionner pas mal de difficultés dans le système de paiement des étudiants par la banque partenaire. C'est compte tenu de tous ces facteurs et de la sensibilité du dossier que le chef de l'Etat a enjoint l'Inspection générale d'Etat d'aller enquêter sur ces bourses de la discorde.

FORUM DU JUSTICIAIRE

La mort de l'étudiant en Licence II de français à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, Mouhamadou Fallou Sène, n'a pas laissé indifférent le Forum du justiciable (Fj). Ainsi, à travers un communiqué rendu public hier, Babacar Ba et ses camarades ont annoncé qu'ils vont déposer "une plainte au niveau de la Cour de justice de la Cedeao et des Nations Unies, pour l'utilisation démesurée et irrégulière des armes à feu contre des citoyens sénégalais". Ceci, "indépendamment de l'enquête judiciaire en cours" de cette affaire. Dans ce sens, le président du Fj a rappelé que la Cour de justice européenne avait reconnu coupable l'Etat français pour l'usage irrégulier des armes à feu contre des citoyens français. Sur ce, il "condamne l'utilisation de balles réelles dans les manifestations pacifiques d'élèves d'étudiants et de citoyens". Fallou Sène a été tué, le 14 mai dernier, par balle lors d'affrontements entre les étudiants et les forces de l'ordre.

ÉCONOMIE SÉNÉGALAISE

Au Sénégal, l'activité économique est restée vigoureuse en 2016, avec une croissance de 6,2 %, après 6,4 % en 2015, sous l'impulsion du secteur tertiaire. C'est ce qui ressort du rapport des résultats des comptes nationaux rénovés 2016 de l'Ansd publié hier. En effet, le tertiaire demeure le secteur dominant (51,7 % en 2016) de l'économie nationale. D'après le document, il s'est revigoré en 2016 avec une progression de 6,4 % de sa valeur ajoutée en volume, après 3,3 % en 2015. Pour la formation brute de capital fixe, il a progressé de 13,7 %, contre 5,9 % en 2015 grâce au bond effectué par l'investissement privé (12,7 %, contre 3,0 % en 2015) conjugué à la hausse de l'investissement public (16,2 %, après 13,9 % en 2015). Selon la note, l'accroissement de l'investissement privé est consécutif à la hausse des dépenses effectuées par les entreprises, en phase d'exploration, dans la prospection minière (28,6 %, après -32,3 % en 2015) et, dans une moindre mesure, dans l'acquisition de produits manufacturés (16,6 %, contre 8,9 % en 2015).

ÉCONOMIE SÉNÉGALAISE (SUITE)

Les résultats des comptes nationaux rénovés 2016 de l'Ansd montrent aussi que les ménages demeurent le secteur institutionnel contribuant le plus à la création de richesses. Au fait, "ils réalisent plus de la moitié de la valeur ajoutée brute, et ceci malgré la légère baisse de leur poids en 2016 (51,5 %, après 52,2 % en 2015). Le secteur des ménages est constitué de 88,7 % des unités de production informelles et 11,3 % des ménages purs qui produisent des services non marchands (services de logement pour compte propre et services domestiques)",

lit-on dans le document. Pour ce qui est du revenu national brut disponible (Rnb) qui ajoute au Pib les flux nets de revenus et de transferts courants entre l'économie sénégalaise et le reste du monde, la même source indique qu'il s'est élevé à 12 017 milliards de francs Cfa, soit une augmentation de 733 milliards de francs Cfa par rapport à 2015.

DONALD TRUMP

Le président américain fait encore parler de lui. Donald Trump a traité, lors d'une réunion diffusée en direct dans une chaîne de télévision américaine, les migrants illégaux "d'animaux", renseigne le site "rfi.fr". Ces propos relayés ont provoqué un tollé dans les médias et les réseaux sociaux. Le 45e président américain a déclaré, lors de cette table ronde organisée à la Maison-Blanche, ceci : "Ce ne sont pas des hommes, ce sont des animaux. Nous les expulsons à un rythme jamais vu auparavant", retrace le site d'information. Donald Trump avait invité à la Maison-Blanche, avant-hier mercredi, une vingtaine de sympathisants, élus locaux californiens "farouchement" opposés à la loi "sanctuaire". Par cette loi, informe la source, la Californie s'est déclarée en septembre dernier "Etat sanctuaire" pour immigrés illégaux, en limitant au maximum toute collaboration avec la police fédérale anti-immigration. Par ailleurs, en raison de ces lois, Trump juge "laxiste" que les clandestins vont et viennent dans son pays. "Nous avons les lois les plus stupides du monde en matière d'immigration, mais nous allons nous en occuper", a-t-il promis. Toutefois, il accuse une fois de plus la loi californienne de servir de refuge aux "délinquants". A cet effet, le gouverneur de Californie lui a répondu sur Twitter : "Donald Trump ment sur la criminalité. Nous, citoyens de la 5e économie mondiale, nous ne sommes pas impressionnés."

ENQUÊTE

Publications - Société éditrice  
Mermoz Pyrotechnie  
Villa N°23, 2<sup>e</sup> étage  
Tél. : 33 825 07 31  
E-mail : enquetejournal@yahoo.fr

Directeur Général : **Mahmoudou Wane**  
Directeur de publication : **Ibrahima Khalil Wade**  
Rédacteur en chef : **Gaston Coly**  
Secrétaire de la Rédaction : **Assane Mbaye**  
Grands Reporters : **Babacar Willane & Mahmoudou Wane**  
Chef de Desk Société : **Fatou Sy**  
Chef de Desk Sports : **Adama Coly**  
Chef de Desk Culture : **Bigué Bob**

Rédaction :  
Mor Amar, Louis Georges Diatta,  
Viviane Diatta, Mame Talla Diaw,  
Mariama Diémé, Aida Diène, Ousmane Laye Diop, Awa Faye, Cheikh Thiam,  
Habibatou Traoré, Habibatou Wagne  
Correcteur :  
Boubacar Ndiaye

Directeur artistique : **Fodé Baldé**  
Maquette : **Penda Aly Ngom Sène, Bollé Cissé**

Service commercial : **enquete.commercial@gmail.com**  
Tél. : 33 868 47 17  
Impression : **AFRICA PRINT**

COURSE À LA PRÉSIDENTIELLE DE 2019

# La bataille de l'intérieur du pays engagée

En attendant le coup d'envoi officiel, la course à la présidentielle semble démarrer officieusement au sein des différents partis politiques engagés dans cette compétition. D'ores et déjà, les différents états-majors affûtent leurs armes et multiplient les tournées à l'intérieur du pays.

■ ASSANE MBAYE

Macky Sall l'a tenté entre 2008 et 2012, et il l'a réussi. Ses opposants marchent aujourd'hui sur ses pas, en perspective de la prochaine élection présidentielle de 2019. A moins de 10 mois de ce scrutin majeur, les différents états-majors engagés dans la course à la présidentielle affûtent leurs armes et se mettent d'ores et déjà en ordre de bataille. Dans cette compétition, l'intérieur du pays constitue un enjeu non négligeable.

## Le Pds remobilise ses bases dans les départements du pays



Oumar Sarr

En effet, si au sein de la mouvance présidentielle l'on se concentre sur la sensibilisation des citoyens sénégalais sur le bilan du président de la République, dans l'opposition, l'on s'attelle plus à investir l'intérieur du pays. Parmi les partis les plus représentatifs de l'opposition sénégalaise, le Parti démocratique sénégalais (Pds) déroule un plan de maillage du territoire national depuis le mois d'avril dernier. "On a déjà fini notre programme de tournée nationale. Il ne nous reste que les cinq communes de Guédiawaye que nous devons d'ailleurs sillonner samedi (demain) pour terminer en beauté. On a fait tous les départements, tous les arrondissements et la plupart des communes du pays. On a commencé cette tournée depuis le 21 avril dernier pour finir le 11 mai", a révélé hier Mayoro Faye.

Selon le chargé de la communication du Pds, cette tournée amorcée en perspective de la prochaine élection présidentielle, a pour principal objectif "de remobiliser et de sensibiliser les bases sur les enjeux de l'heure et sur la nécessité de resserrer et d'agrandir les rangs pour gagner le plus possible de localités dans le pays". Pilotée et coordonnée par la Commission nationale chargée de la tournée et du placement des cartes de membre mise en place par le secrétaire général national, Me Abdoulaye Wade, cette tournée nationale a également l'ambition de préparer les renouvellements prochains des instances de base du Pds.

La même dynamique qui prévaut au Pds

est engagée au sein de la Convergence libérale démocratique/Bokk gis gis de Pape Diop. L'ancien président du Sénat vient d'ailleurs de rentrer fraîchement d'une tournée européenne qui l'a déjà mené en France et en Italie, entre autres pays européens, au contact de la diaspora sénégalaise établie dans l'Hexagone. "Nous avons mis en place un programme national d'imprégnation et de partage d'informations. Le président Pape Diop a commencé ce programme par la diaspora pour avoir une matrice de programme pour les Sénégalais vivant à l'étranger. Il a fait le tour d'Europe. Il est revenu au bercail et durant le ramadan, nous allons axer notre programme de tournée sur les marchés et les lieux publics. Nous voudrions aller faire des 'Be to Be', parler directement aux concernés et échanger avec les Sénégalais", confie, au bout du fil, le porte-parole du parti, Moussa Diakhaté. Ce dernier de révéler "qu'après le ramadan, le leader de la Cld/Bgg reprendra ses tournées à l'intérieur du pays jusqu'au mois de juillet. Avant d'aller aux Etats-Unis pour une tournée américaine". Nonobstant cela, poursuit-il, "on va continuer à travailler dans l'opposition et à discuter avec tous ceux qui pensent qu'ils pourraient servir d'alternative à ce qui est proposé présentement".

## Thierno Bocoum investit le Baol

Au moment où le leader de la Cld/Bgg sillonnait l'Europe, le président du mouvement Agir, Thierno Bocoum, était dans la sous-région ouest-africaine. Mais avant d'entamer sa tournée internationale, Thierno Bocoum avait déjà sillonné beaucoup de localités du pays. Il a débuté sa tournée nationale par l'étape de Touba, le vendredi 2 février 2018. À cet effet, il a rencontré le khalife général des mourides, Serigne Mountakha Mbacké Bassirou, qui a prié pour lui et pour sa délégation. Il en a également profité pour sillonner le Baol dans le but de sensibiliser les populations sur la nécessité de changer de paradigme pour sortir le Sénégal de l'ornière. "C'est ensemble que nous devons agir. Nous avons besoin d'une masse critique de personnes convaincues de la nécessité de changement, pour aller à l'assaut des compatriotes non convaincus ou hésitants. Nous devons



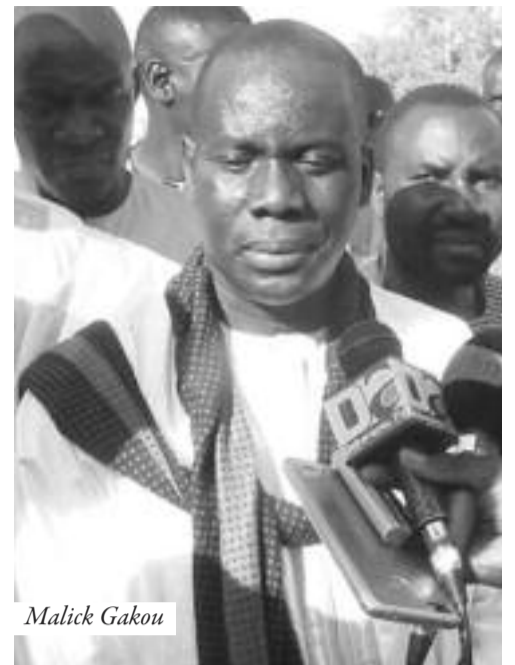
Thierno Bocoum

impérativement changer de paradigme, si nous voulons sortir ce pays de l'ornière", a-t-il aux populations.

Après le Baol, il a été à Rufisque, notamment dans le quartier Guendel 3, pour constater, avec les populations, l'impact environnemental et social du Ter, avant de se rendre à Saint-Louis où il est allé soutenir les pêcheurs sénégalais tenaillés entre l'avancée de la mer qui brise leurs habitations et la rareté des ressources halieutiques dans les eaux maritimes sénégalaises. "Nos visites à Bargny, à Guet-Ndar et autres localités de la côte sénégalaise nous ont permis de mesurer l'urgence de se pencher sur le secteur de la pêche et de secourir ces milliers de pères de famille et de parents qui ne parviennent plus à satisfaire des besoins primaires d'ordre familial et social, faute de ressources. Ce secteur, qui génère plus de 600 000 emplois directs ou indirects, doit être une préoccupation majeure pour le gouvernement sénégalais", a-t-il déclaré devant ses hôtes.

## Gakou sur les plates-bandes de Macky Sall

Tout comme le leader du mouvement Agir, le président du Grand parti a débuté sa pré-campagne par l'étape de Touba le 12 avril dernier. L'ancien dauphin de Moustapha Niasse a été d'ailleurs reçu en audience par le khalife général des mourides, Serigne Mountakha Bassirou Mbacké. Hier encore, Malick Gakou a été dans la même zone de Touba, plus précisément à Patar, où il s'est rendu pour présenter ses condoléances à la famille de feu Mouhamadou Fallou Sène, tué lors des affrontements qui ont eu lieu mardi dernier entre étudiants et forces de l'ordre à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis. Après cette localité, il compte se rendre, ce week-end, à Kaolack et la semaine prochaine à Fatick, dans le fief du président de la République.



Malick Gakou

Avant ces différentes figures de l'opposition, le président de Rewmi, Idrissa Seck, avait déjà pris les devants. Il y a plus de deux ans de cela, l'ancien Premier ministre avait engagé une tournée nationale qui l'avait mené dans l'axe nord-est du pays, de Matam jusqu'à Kédougou. Dans le même sillage, il avait fait en profondeur l'axe sud du pays, notamment Ziguinchor, Sédhiou et Kolda. En octobre 2017, il a sillonné les départements de Fatick, Kaolack, Niore, Tambacounda, Kolda, Sédhiou, Ziguinchor, Mbacké, Diourbel, Kédougou, Matam et Saint-Louis. "Le président Idrissa Seck avait initié cette tournée pour être en contact permanent avec les militants et les responsables, recevoir la commande citoyenne pour comprendre leurs différentes préoccupations et l'inclure dans son offre politique qu'il est en train d'élaborer", déclare un de ses lieutenants joint hier par "EnQuête". ■

## CENTRE HOSPITALIER NATIONAL UNIVERSITAIRE DE FANN



### CELLULE DE PASSATION DES MARCHÉS

#### AVIS D'APPEL À LA CONCURRENCE DRP/CO N° S10-18/MSAS/CHNUF

La Direction du CHNU de Fann lance une demande de renseignements et de prix à compétition ouverte pour la couverture des risques liés à ses activités, en deux lots :

- **Lot 1 : Assurances Globales Dommages et Responsabilité Civile ;**
- **Lot 2 : Flotte Automobile.**

#### Les exigences en matière de qualifications sont :

- Le candidat doit fournir son chiffre d'affaire des trois (03) derniers exercices (2015, 2016, 2017) ; il doit justifier qu'il a une capacité financière d'au moins **Quatre cent millions (400.000.000)** de francs CFA ;
- Le candidat doit justifier avoir exécuté au moins un (1) marché similaire au cours des trois (03) dernières années (2015, 2016, 2017).
- Le candidat doit justifier d'une couverture de réassurance et produire une attestation à cet effet.

Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier de consultation complet en s'adressant à la Cellule de Passation des Marchés du Centre Hospitalier National Universitaire de Fann, Avenue Cheikh Anta DIOP- DAKAR, Téléphone : 33 869 18 25 ou 33 869 18 57, contre un paiement non remboursable de **quinze mille (15.000) FCFA**. La méthode de paiement sera un versement en espèces, contre un reçu. Le dossier sera remis sur place. Un exemplaire du dossier est aussi disponible pour être consulté sur place par les candidats qui le souhaitent.

Les offres doivent être remises à la Cellule de Passation des Marchés du CHNU Fann au plus tard le **04 Juin 2018 à 10 heures précises**. L'ouverture des plis est prévue immédiatement après.

Aucun envoi postal ne sera accepté. Celles qui arriveront après le **délaï de rigueur** ne seront pas prises en compte quelles que soient les **causes invoquées** pour ce retard.

**Le Directeur du CHNU de FANN**

PISTES CAHOTEUSES, ABSENCE D'AMBULANCE

# Kédougou, les évacuations hasardeuses !

A Kédougou, la décentralisation sanitaire doit être certes infrastructurelles, mais il faut surtout construire les routes et trouver des ambulances.



Illustration

■ BABACAR WILLANE

À première vue, tout paraît parfait ! Un poste de santé flamboyant neuf, avec une maternité. Un banc en ciment et deux autres en bois qui, en dépit de la poussière salissante, sont encore en bon état. Au milieu de la cour, quelques unités de panneaux solaires pour alimenter les lieux en électricité. Dans cette région excentrée de Kédougou, une telle infrastructure est presque un luxe. La commune de Dindifelo est forcément gâtée, mais uniquement pour qui ne s'y connaît pas. Surtout s'il a visité d'abord Bantako, avec son soi-disant poste de santé. Là-bas, la sage-femme Oumy Sy Samb a accueilli la délégation composée du Cnls et de l'Association des journalistes en santé. Dans son bureau exigu, se dégage une chaleur suffocante.

Le mobilier est sommaire. Une petite armoire en fer, gagné par la rouille, une table qui bouffe le peu

d'espace qui existe. Sur cette table, le registre de consultation générale largement ouvert comme pour masquer le peu de matériel dont dispose cet agent de santé. Une sorte de véranda fait office de salle d'accueil. En réalité, le poste de santé ressemble plus à une maison qu'à une structure hospitalière. "Regardez vous-mêmes ! On essaie de faire avec", respire-t-elle. Depuis trois ans, c'est dans cet environnement hostile que Mme Djitté tente d'aider les malades à lutter contre la mort. Pourtant, Bantako est une vaste localité. Avec son grand marché, il est un lieu de fréquentation qui a besoin de relever son plateau technique.

Au vu de tout ce qu'il y a comme déficit à Bantako, Dindifelo est donc nécessairement un privilégié. Seulement, ce n'est pas si évident. La structure de santé est en réalité un corps malade bien habillé. Il suffit d'observer de près pour découvrir ce qui se dissimule derrière la belle façade. Le poste connaît régulière-

ment des ruptures de consommables. En plus, comme Bantako, la localité n'a pas d'ambulance. Toutes les deux structures font appel au district de Kédougou pour les évacuations. Or, des deux côtés, les pistes sont cahoteuses. Pour dire le moins ! A Bantako, il faut 2 heures de temps pour l'ambulance pour faire un aller-retour. La situation est pire à Dindifelo. "Actuellement, l'ambulance fait une heure pour arriver ici et

une heure pour évacuer le malade. En saison des pluies, c'est 2 heures à 2 heures 30 mn pour arriver ici", souligne l'infirmier chef de poste, Niama Dembéle. Soit un total de 5 heures de temps pendant l'hivernage pour transférer un malade au district de Kédougou, distant seulement de 35 kilomètres.

## Des femmes enceintes portées sur des hamacs

Pourtant, il existe des cas encore plus compliqués. En fait, Dindifelo est entouré de villages situés sur la montagne de pierre. Du fait de l'inhospitalité du relief, le principal moyen de déplacement reste le pied. De ce fait, quand une femme est fatiguée au point de ne pouvoir marcher, il faut des solutions qui remontent du siècle dernier. "Les hommes sont obligés de porter les femmes enceintes sur des hamacs pour les conduire au poste de santé", révé-

lent tour à tour l'Icp et les villageois. Et c'est seulement après ce système de transport d'un genre particulier que l'ambulance pourra prendre le relais. Conséquence : les plus chanceux accouchent lors de l'évacuation, et les moins fortunés décèdent en chemin.

Ainsi, les villageois insistent particulièrement sur ces questions. "Quand un village a une route, tout peut être acheminé, mais s'il n'en a pas, tout est problème. Aussi, un poste de santé sans médicaments et sans possibilité d'évacuation ne sert-il à rien. Nous demandons au gouvernement de nous construire la route et de nous aider à avoir une ambulance", lance Abdoulaye Camara, le frère du chef du village. Comme lui, l'ensemble des acteurs, qu'ils soient de la santé, du développement ou dans d'autres domaines, font le même plaidoyer sur le transport : les ambulances et les routes. ■

## TRANSMISSION VIH MÈRE-ENFANT

### Des progrès aux forceps

Malgré les difficultés rencontrées, la lutte contre le vih à Kédougou enregistre des résultats encourageants. Au premier trimestre 2018, Parmi les femmes ayant passé le test vih, 18 ont été diagnostiqués positifs. A ce jour, les 12 sont sous antirétroviraux (arv). La région fait aussi des progrès dans la perspective de l'atteinte des cibles, même si les résultats escomptés n'ont pas été au rendez-vous. Si l'on en croit Fatou Traoré, formatrice sur la santé de la reproduction et point focal vih, beaucoup d'efforts ont été faits dans la formation, notamment des sages-femmes et des infirmiers. "Mais avec la mobilité, la moitié a déjà quitté la région. Nous avons enregistré récemment le départ de 20 sages-femmes", se désolait-elle. Cet agent de santé a reçu mercredi

la délégation conjointe du Cnls et des journalistes en santé.

Aujourd'hui, un nombre important de postes de santé sont sans sages-femmes. Pourtant, leur rôle est très capital dans la prise en charge du sida dans la localité. La région ne compte qu'un seul assistant social. Du coup, le suivi psychologique est assuré par le binôme sage-femme-infirmier. Déjà, la maladie est très présente chez les professionnels du sexe. Un effectif de 500, presque toutes des étrangères, a été recensé entre Kédougou et Saraya.

La mobilité de la population également fait que la lutte contre la transmission du vih mère-enfant n'est pas chose aisée. Aujourd'hui, les perdus de vue sont estimés à 30% des cas suivis. Parmi elles, des femmes enceintes. Même si

elles font leurs visites prénatales, certaines disparaissent pour ne réapparaître que trois mois après l'accouchement. Si entre-temps les médicaments ne sont pas pris normalement, il y a risque de contaminer l'enfant.

Autre question sensible, le sevrage. Lorsqu'une mère est porteuse de vih, son enfant doit être sevré après 12 mois, car au-delà, le risque de contamination est plus important. Or, puisque les patients ne partagent pas leur statut avec la famille, il est difficile de les faire accepter d'arrêter l'allaitement, car elles ne veulent pas que l'entourage se pose des questions sur un sevrage prématuré. L'accent est donc mis sur la sensibilisation de la maman, afin qu'elle comprenne la nécessité de sauver son enfant, explique Fatou Traoré. Malgré les réticences, sur 8 enfants suivis en 2017, les 4 ont été testés négatifs. Les deux autres sont décédés, les deux autres perdus de vue. ■

B. WILLANE

## GUERRE DES NOTAIRES

### Les stagiaires corrigent Ismaïla Madior Fall

C'est l'escalade. Les offensives et contre-offensives se multiplient depuis la sortie des notaires stagiaires pour exiger leurs nominations, conformément au décret qui régit leur corporation. Suite à la réaction du ministre de la Justice, les récipiendaires du seul concours d'aptitude à la profession organisé par le Sénégal portent la réplique dans un communiqué publié hier.

■ MAME TALLA DIAW

Le ministre de la Justice, Garde des Sceaux, se méprend sur la situation des notaires au Sénégal. C'est ainsi que le collectif des 22 notaires issus de la première édition du concours d'aptitude à ladite profession a titré son communiqué qui nous est parvenu hier. Ils réagissaient ainsi à la sortie d'Ismaïla Madior Fall les concernant. Pour les contestataires, "la vocation naturelle de tout notaire stagiaire est de devenir notaire à la fin des 36 mois, durée légale du stage comme

le font les avocats-stagiaires, huissiers, greffiers et magistrats". Il est donc hors de question pour eux de subir un concours d'attribution de charges comme l'a laissé entendre le ministre de la Justice. "Nous disons non à l'exclusion programmée de jeunes ayant réussi au seul et, pour le moment, unique concours d'entrée dans la profession, et demandons au ministre de prendre ses responsabilités et d'user de ses pouvoirs pour faire des propositions de création des charges nécessaires pour accueillir et installer tous les nouveaux notaires", lit-on dans le document.

Le collectif trouve par ailleurs "incohérent" de vouloir annualiser le concours alors que l'Etat peine à trouver des charges aux 22 notaires qui sont déjà sur le marché. "Est-il (le ministre de la Justice) prêt à organiser d'autres concours d'accès à la profession pour réserver aux récipiendaires le même sort que le nôtre : un stage de 3 ans suivi d'un concours d'attribution de charges pour éliminer quatre notaires-stagiaires sur cinq ? Les mêmes causes produisant toujours les mêmes effets, cela n'entraînera que la multiplication des collectifs de notaires issus des éditions successives du

concours", s'offusquent les camarades de Mansour Diop. Les notaires sans charge demandent ainsi à la tutelle de faire au chef de l'Etat la proposition de créer autant de charges que nécessaire, et non 10 seulement. Car, estiment-ils, citant le ministre lui-même, "il y a de la place pour les jeunes puisqu'il n'y a que 51 notaires pour 15 millions d'habitants. Pourquoi voudrait-il alors supprimer certains postulants qui remplissent les conditions pour être notaire, par le biais d'un concours d'attribution" ?

Le collectif ne s'est pas arrêté en si bon chemin. Il accuse Ismaïla Madior Fall d'avoir fait preuve de légèreté dans ses déclarations. Ils déclarent : "Compte tenu de son rang magistral, il était attendu de lui plus de rigueur par rapport à l'exactitude de ses déclarations." Les notaires stagiaires remettent ainsi en cause l'affirmation selon laquelle il y aurait une cinquantaine de notaires postulant à des charges. Au ministre qui prétendait qu'il existe des stagiaires recrutés bien avant le concours et nommés notaires, ils rétorquent : "Nous lui demandons très respectueusement de

nous présenter les décrets de nomination de ces notaires". Cette demande, selon leurs dires, est d'autant plus légitime que ces prétendues nominations ne figurent pas sur la liste des notaires du Sénégal (Tableau 2016 - 2018), "alors que tous les Notaires titulaires, associés de Société Civile Professionnelle, et salariés, y sont inscrits", arguent les notaires stagiaires qui ajoutent : "On peut tolérer d'un ministre qu'il n'ait pas la même maîtrise de tous les dossiers dépendant de son département, compte tenu de sa charge quotidienne de travail. Il est cependant difficilement admissible que ledit ministre n'ait pas de politique cohérente pour les secteurs dépendant de son domaine de compétence."

A ceux qui seraient tentés de croire que la création de charges requiert la mise en place d'un certain nombre de moyens, notamment en infrastructures, les notaires rappellent que "la charge en question repose sur un simple document qui fait référence à une commune de nomination ; il n'y a rien à y bâtir au préalable". ■

DÉBUT DES PLAIDOIRIES DANS LE PROCÈS IMAN NDAO ET CIE

# La défense plaide l'acquittement pour Mouhamed Ndiaye, Ibrahima Diallo et Coumba Niang

Après deux jours de suspension, le procès d'imam Alioune Ndao a repris hier, avec le démarrage des plaidoiries de la défense. Les conseils de Mouhamed Ndiaye, Ibrahima Diallo et Coumba Niang ont plaidé l'acquittement, tandis que les conseils de Saliou Ndiaye veulent le renvoi des fins de la poursuite de leur client.

■ FATOU SY

Ouvert le 9 avril dernier, le procès Imam Alioune Ndao et ses 28 co-accusés, inculpés pour des faits liés au terrorisme, se poursuit avec les plaidoiries de la défense. Etant donné que celles-ci se font selon l'ordre de passage des accusés durant l'instruction d'audience, les avocats de Mouhamed Ndiaye alias Abou Youssouf ont été les premiers à défiler à la barre. Pendant près de deux tours d'horloge, Mes Mamadou Guèye et Ndéné Ndiaye ont cherché à convaincre de l'innocence de leur client qui risque les travaux forcés à perpétuité. Car, d'après le premier, "dans cette affaire, il ne s'agit pas de terroristes, mais de passionnés de la religion". Ainsi, il n'y a rien de péjoratif au pseudonyme que porte leur client. Contrairement à l'argumentaire du substitut Aly Ciré Ndiaye, le surnom d'Abu Youssouf affublé à Mouhamed Ndiaye n'a rien à voir avec le célèbre terroriste égyptien, spécialiste en explosif. "Le procureur est un passionné de Google qui, après recherches, a fait un tri sélectif pour choisir le terroriste égyptien Abu Youssouf, expert en explosifs, alors qu'il y en a d'autres", a avancé la robe noire qui a écarté les aveux mentionnés dans le procès-verbal, arguant que les auditions à l'enquête se font avec "des méthodes qui frisent la torture". Il a soutenu qu'il n'y a aucun témoin pour confirmer que Mouhamed Ndiaye a combattu aux côtés de Boko Haram. Pire, a-t-il ajouté, tout ce qu'il a fait au Nigeria, notamment les entraînements militaires, c'était sous la contrainte, car l'accusé était parti pour vivre pleinement sa religion.

Son confrère Me Ndéné Ndiaye s'est évertué à décrire la personnalité de Mouhamed Ndiaye, rapatrié du Gabon à 2 ans et confié à son grand-père qui n'avait aucun moyen de subsistance. Il a aussi présenté ce père de famille comme "un instable" au plan patriotique, scolaire et professionnel, pour avoir changé de pays, quitté l'école française au profit de l'école coranique et embrassé tour à tour les métiers d'apprenti mécanicien, de maçon et de pêcheur. A l'en croire, cette instabilité est le profil recherché par les recruteurs qui ont réussi à enrôler leur client. "Aboubacar Guèye l'a incité à partir, mais une désillusion l'a habité et il a décidé de rentrer, avant d'être arrêté 5 mois après son retour. Il a été le plus prolige, mais il n'a jamais parlé de l'implantation d'une cellule djihadiste au Sénégal. Donc, dire qu'il y a



acte de terrorisme et le condamner sur cette base n'est pas juste", a plaidé Me Ndiaye. A son avis, "rentrer en voie de condamnation serait une erreur. Donc, Mouhamed Ndiaye doit être acquitté". A défaut, il mérite "l'application mesurée" de la loi, dans la mesure où il s'est amendé en reconnaissant avoir commis une erreur en se rendant au Nigeria.

"Vous êtes dans un mois de réserve, de pitié. Ne condamnez un accusé que si votre intime conviction vous dit qu'il est coupable", dira Me Ngoné Thiam à l'endroit du président Samba Kane et de ses assesseurs, pour éviter qu'Ibrahima Diallo alias Abu Oumar ne soit pas condamné à la perpétuité. L'avocat est d'avis que son client n'est pas coupable, car en quittant le Sénégal, il pensait qu'on appliquait la Charia au Nigeria. "Dans le système islamique, il n'y a pas de pauvres, parce qu'on exige aux riches de partager et il voulait gagner sa vie. Mais sur place, lui et ses co-accusés ne partageaient pas l'idéologie de Boko Haram", a expliqué Me Thiam. Selon son argumentaire, c'est compte tenu de cette divergence que les accusés sont revenus ensemble, mais ne sont affiliés à aucun groupe terroriste.

## Coumba Niang, victime de son rôle d'épouse

Quant à Me Diène Ndiaye, il est persuadé que Coumba Niang est victime de sa qualité d'épouse, en ayant gardé l'argent que lui avait confié son époux Makhtar Diokané. Par conséquent, elle n'a rien fait de mal pour mériter 5 ans et 10 ans ferme, surtout qu'elle ignorait l'origine des fonds. Aussi, en tant qu'épouse et élève, il est normal qu'elle

utilise l'argent pour acheter un téléphone. Le conseil a justifié l'installation "telegramm" pour bénéficier de la gratuité de la communication et non pour éviter leur traçabilité. Pour finir, Me Ndiaye estime que sa cliente ne peut pas être pénalement responsable pour financement du terrorisme, vu que c'est une personne physique. Ni pour association de malfaiteurs étant donné que Makhtar Diokhané est son époux.

## Les avocats de Abou Akim plaident la démence et/ou une expertise psychiatrique

Me Ousmane Thiam a jugé, pour sa part, que les faits n'ont pas été articulés à l'endroit de Abou Akim Mbacké Bao qui, a-t-il déploré, "n'est pas une lumière, alors qu'il est dépeint comme un expert en explosifs". Aussi, a-t-il sollicité son acquittement pour absence de preuves, même si l'ex-combattant a avoué à la barre qu'il a été initié à la confection des explosifs, des gilets kamikazes... Me Thiam a avancé comme argument la contrainte qui aurait poussé l'accusé à combattre aux côtés des djihadistes d'Aqmi du Nord Mali. "S'il avait été consentant, il n'aurait pas tenté de fuir. Dès son arrivée au Mali, il a été menotté et emprisonné durant un mois. Il a été remis en prison pour avoir tenté de fuir", a renchéri Me El Hadj Basse. Outre la contrainte, le défenseur a plaidé la démence, en déclarant qu'Abou Akim a un trouble du comportement. "Abdou Hakim Mbacké Bao est un cas spécial dans ce procès. Il ne communique avec personne ici. Vous avez vu son attitude. Il a porté une seule tenue pendant 15 jours. Vous-même, M. le président, vous avez remarqué le

comportement anormal de mon client au moment de son interrogatoire", a déclaré Me Bass. D'après lui, l'accusé est bel et bien malade, puisqu'il était même interné au Pavillon spécial. Cependant, ils se sont heurtés à un refus pour obtenir le dossier médical de leur client. Cela n'empêche, l'avocat a lancé à la chambre criminelle spéciale qu'elle ne peut pas condamner l'accusé à la perpétuité, sans expertise psychiatrique. Selon son argumentaire, un homme normal n'aurait pas agi comme l'accusé l'a fait, en se rendant au Mali où on lui a fait croire qu'il pouvait bénéficier de financement pour des projets. Par ailleurs, les deux avocats ont demandé que la prévention de financement du terrorisme soit écartée, puisque leur client n'a reçu que 200 000 dollars en sus d'un montant de 10 000 F CFA remis à lui par Saliou Ndiaye, lors de son départ au Mali.

D'ailleurs, c'est fort de cette remise que le ministère public a demandé que ce dernier soit déclaré coupable de financement du terrorisme. "Depuis quand finance-t-on le terrorisme avec 10 000 F CFA dévalués ?" s'est interrogé Me Ababacar Cissé. Abondant dans le même sens, Me Etienne Ndione, brandissant un billet de 10 000 F CFA, d'asséner : "Avec 16 Euros, peut-on faire trembler la République ?" Et de lancer à l'endroit du parquetier : "Je vous donne ce billet et je vous précède au Mali. Je suis sûr que vous dépasserez à peine Tambacounda."

## Les avocats de Saliou Ndiaye plaident le renvoi des fins de la poursuite

Au regard de ces arguments, Me

Ndione a laissé entendre que Saliou Ndiaye n'est pas coupable de financement du terrorisme. Idem pour l'apologie du terrorisme, dès lors que les mails qu'il a envoyés à l'imam Alioune Ndao relèvent du cadre privé. "Le mail n'est pas un moyen de diffusion publique. C'est strictement personnel. S'il avait envoyé le fichier sur Facebook, je n'aurais rien dit, car c'est du domaine public. S'il y a quelqu'un qui doit être poursuivi, c'est bien le procureur pour avoir téléchargé une vidéo sur Youtube qu'il a diffusée ici", a-t-il fulminé. Le conseil de relever que le fait que Saliou Ndiaye ait envoyé un document sur Ben Laden ne constitue pas une apologie. Ni le fait qu'il ait essayé d'aller en Afghanistan et en Syrie ne constitue un acte de terrorisme. Car il reste convaincu que si leur client voulait partir faire le djihad, il l'aurait fait par voie terrestre, en se rendant au Nigeria, ou au Mali ou en Libye où il n'a pas besoin de visa. "On lui reproche d'avoir vu et regardé une vidéo de Ben Laden. Moi, en tant que chrétien, j'ai regardé et lu le Coran, pourtant cela ne fait pas de moi un musulman", a ajouté Me Ndione qui a suscité une grande admiration du public, lorsqu'il s'est mis à lister un certain nombre de versets du Coran.

Par rapport à l'association de malfaiteurs, le conseil a laissé entendre que le terme est galvaudé par le Parquet qui retient ce délit, dès qu'il y a deux personnes. Me Cissé a abondé dans le même sens, en reprochant au ministère public "d'avoir mis tous les accusés dans le même sac, alors que la responsabilité pénale est individuelle". Et d'ajouter que "leur client est accusé de s'être associé à un certain Moussa Massoul or, ce dernier ne fait même pas partie du dossier". Compte tenu de ces arguments, Mes Ndiaye et Cissé ont demandé que Saliou Ndiaye soit tout simplement renvoyé des fins de la poursuite, plutôt que d'être condamné à 20 ans de travaux forcés. Surtout qu'à l'image de leurs confrères, il n'y a pas de base légale de certaines poursuites.

En fait, selon la défense, le Doyen des juges a visé la nouvelle loi de 2016 relative au terrorisme or les faits reprochés aux accusés remontent à 2015. "Le procureur dit qu'il poursuit sur la base de la loi 2007 qui a été abrogée et remplacée par la loi de 2016. C'est une loi pénale de fond très sévère qui a ajouté des récriminations plus sévères qui n'existaient pas. Elle est une loi pénale plus sévère or celle-ci ne rétroagit pas."

L'Etat aussi en a pris pour son grade, car accusé d'avoir monté ce dossier sur commande de la France. "Je me demande quand est-ce que nous Africains serons libres. Ce procès est commandité par la France qui est contre l'Islam. Bientôt on va interdire les Hadiya ou nous dire de justifier les fonds qu'on donne à nos guides religieux", a fulminé Me Ngoné Thiam. Son confrère Me Cissé d'enfoncer le clou : "Ce procès est un bilan dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, puisque le Sénégal a reçu beaucoup de milliards."

Les plaidoiries se poursuivent aujourd'hui. ■

## PEINES ALTERNATIVES À L'INCARCÉRATION ET AMÉNAGEMENT DES PEINES

## Comment désengorger les prisons

Hier, s'est ouvert l'atelier de 2 jours de l'Observatoire national des lieux de privation de liberté (Onlpl). Il vise à inciter les magistrats à prononcer et à faire appliquer les décisions tendant au désengorgement des prisons. Ceci, en levant les blocages dans la mise en œuvre de ces dispositions.



Illustration

AWA FAYE

La surpopulation carcérale continue de préoccuper les acteurs du système judiciaire. Avec 10 045 personnes détenues pour 4 224 places, à la date du 31 décembre 2017, le Sénégal a atteint un taux alarmant. Conséquence majeure : les pensionnaires des établissements pénitentiaires sont confrontés à des conditions de vie difficiles. En dépit des mesures juridiques prises par l'Etat pour désengorger les prisons, un certain nombre de facteurs empêchent une mise en œuvre efficace, par les magistrats, de peines alternatives et de mesures d'aménagement des peines. Parmi eux, il y a la non-opérationnalité des procédures d'aménagement des peines et l'absence d'organes devant accompagner l'exécution des peines alternatives.

Soucieux du sort de ces détenus, l'Observatoire national des lieux de privation de liberté (Onlpl) a organisé un atelier de 2 jours relatif "aux obstacles à la mise en œuvre des peines alternatives à l'incarcération et à l'aménagement des

peines". Hier, lors de la cérémonie d'ouverture, la présidente de cette structure a indiqué que l'objectif de ce séminaire est de rechercher les voies et moyens de désengorger les lieux de détention. Selon elle, il apparaît que le moyen le plus efficace de résoudre la surpopulation carcérale serait de permettre à des détenus condamnés à de courtes peines, moins d'un an ou plus, de bénéficier d'aménagement de peine. "Il suffirait de convaincre les magistrats du Siège et du Parquet d'utiliser les instruments juridiques pour réduire le recours à l'incarcération et pour rationaliser la justice pénale eu égard au respect des droits de l'Homme, aux exigences de la justice sociale et aux besoins de réinsertion des délinquants", a-t-elle expliqué.

### "Il faut éviter autant que possible les incarcérations inopportunes"

L'ancienne avocate a relevé que ceci entre dans la volonté de rendre opérationnelle la politique pénale, en recherchant plus d'efficacité dans le fonctionnement de la justice, de manière à ce que le respect fonda-

mental des droits, particulièrement l'éradication de la torture, des mauvais traitements des personnes privées de liberté, devienne une réalité. La magistrate de profession de préciser que le recours aux alternatives à la peine devrait assurer également une meilleure prise en charge sociale dans le règlement des problèmes et des conflits qui aboutissent devant les tribunaux. En effet, note-t-elle, prononcer l'ajournement de la peine, après une condamnation pécuniaire assortie d'une contrainte par corps au maximum, constitue une réelle alternative qui permet à l'auteur d'une infraction de réparer la faute pénale. Cela lui permet également de pouvoir bénéficier ultérieurement d'une peine assortie de sursis voire une dispense de peine ou de semi-liberté.

Toutefois, il faut un suivi. Parce que, fait remarquer Marceline Ndiaye Lopez, "nous sommes dans un pays où les adresses des délinquants ne sont pas fixes". "Souvent, ils déménagent et il y avait une époque où nous n'avions pas un casier judiciaire fiable, alors qu'il y a beaucoup d'homonymies. Les bulletins de naissance ne sont pas très justes. Ce qui fait que le juge a quelque peu du mal à prononcer ces peines, puisque n'étant pas sûr qu'elles puissent être exécutées convenablement", a-t-elle justifié. Tout en signalant que "désengorger les prisons ne signifie pas être laxiste, mais démontre que la prison est davantage réservée aux délinquants qui menacent la sécurité publique".

"Il faut éviter autant que possible

les incarcérations inopportunes, au égard à notre législation qui prévoit que la peine de prison doit être, en matière correctionnelle, un recours nécessaire", avance-t-elle. Mieux, elle a affirmé que la sur-occupation des cellules entraîne une perte d'intimité et constitue sans nul doute un traitement cruel, inhumain et dégradant. Et que les maisons d'arrêt et de correction du ressort de la Cour d'appel de Dakar connaissent un surpeuplement assez marqué se traduisant dans les cellules par une surface d'occupation très faible par détenu.

### Demba Kandji : "Nous ne condamnons jamais pour..."

A ces remarques, le 1er Premier président de la Cour d'appel de Dakar a rétorqué : "Nous ne condamnons jamais pour rejeter la personne. Quel que soit le degré de gravité de la faute de cette dernière, elle reste toujours reliée à la société. Le procès pénal, contrairement à ce que le commun des mortels peut croire, ne s'arrête pas avec le prononcé de la peine". Demba Kandji, et non moins président du comité de l'aménagement des peines de ladite juridiction, soutient que le magistrat est "hautement" intéressé par l'exécution de la peine. "Raison pour laquelle, après avoir délivré la sentence, il y a un autre juge appelé juge de l'application des peines qui se charge du suivi", a-t-il enseigné. L'accueil est là.

Présidant la rencontre, le Garde des Sceaux, ministre de la Justice, a apporté des assurances aux préoccupations de l'Onlpl. A l'en croire, les actions prioritaires de son département s'orientent "raisonnablement vers l'organisation et le fonctionnement d'un dispositif performant d'aménagement des peines et des peines alternatives". Ismaïla Madior Fall s'est dit convaincu que l'enjeu est "d'éviter les effets désocialisants de la prison, en offrant une chance aux condamnés qui présentent des gages sérieux de réadaptation". ■

### AFFAIRE DES ANIMATEURS POLYVALENTS DE LA CASE DES TOUT-PETITS

### Thérèse Faye Diouf s'explique

La directrice générale de la Case des Tout-petits a profité d'une rencontre sur la Petite enfance, hier, pour revenir sur le contentieux qui l'oppose aux animateurs polyvalents. Selon Thérèse Faye Diouf, il s'agit de 36 personnes qui avaient cessé de travailler pour les Cases des Tout-petits depuis 2014, et qui veulent revenir aujourd'hui pour bénéficier de la formation professionnelle octroyée à leurs ex-collègues.



Récalcitrante au début, elle a fini par se lâcher. La directrice de la Case des Tout-petits a tenu à recadrer le débat sur un sujet qui commence à ternir l'image de sa direction. En effet, des animateurs polyvalents, venus de différentes régions, réclament depuis quelque temps une formation professionnelle pour leur garantir une insertion dans la Fonction publique. Ainsi, ils ont organisé une série de marches et sont même allés jusqu'à passer la nuit devant l'immeuble qui abrite l'Agence nationale de la case des Tout-petits.

Selon Thérèse Faye Diouf, il s'agit de 36 personnes qui s'identifient comme des animateurs polyvalents, alors que 17 d'entre eux sont des Agents de sécurité de proximité (Asp). La directrice renseigne qu'ils ont quitté les Cases des Tout-petits depuis 2014, avec la création de l'Agence de sécurité de proximité. "L'Etat a pris la mesure d'offrir une formation aux 419 animateurs qui étaient dans les structures. C'est ainsi qu'on a formé la première vague composée de 200 personnes, en 2016, et intégrée en 2017. Il s'en est suivi une deuxième de 219 enseignants intégrés en 2018. Leurs ordres de service ont été signés le 17 avril dernier par le ministre Serigne Mbaye Thiam. Ils sont aujourd'hui dans le circuit normal des instituteurs et vont devenir des fonctionnaires", déroule Mme Diouf, par ailleurs coordonnatrice de la Cojer.

Elle souligne qu'aujourd'hui, ceux qui avaient déserté les Cases au profit d'autres activités cherchent à revenir. La directrice générale de l'Agence nationale de la petite enfance et de la case des Tout-petits (Anpect) de faire savoir que le gouvernement ne doit rien à ces animateurs polyvalents. "Pour ceux qui disent qu'ils viennent de Ziguinchor et sont dans les cases depuis 2016 ou 2017, ça reste à vérifier. L'Etat n'a pas à contracter avec des animateurs polyvalents, mais plutôt des enseignants", recadre-t-elle. Parallèlement, elle renseigne que 17 manifestants sont retournés à Tambacounda car, dit-elle, le gouverneur de cette région a sommé le chef de service régional de l'Agence de sécurité de proximité de leur envoyer des demandes d'explication. "Ils sont dans une autre structure qui n'est pas l'Agence nationale de la case des Tout-petits. Par conséquent, ils ne doivent pas venir à Dakar pour nous réclamer quelque chose", soutient Thérèse Faye Diouf. ■

HABIBATOU TRAORÉ

## OUVRAGES DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS TRANSFORMÉS EN POUBELLES

## L'ONAS furieuse contre les populations riveraines

Chaque année, 2 milliards sont dépensés dans les opérations pré-hivernage. En sus, des ouvrages de lutte contre les inondations ont été construits. L'Onas se désolé que les populations n'en prennent pas soin et les détériorent.

CHEIKH THIAM

Les autorités de l'Office national de l'assainissement du Sénégal (ONAS) sont furieuses contre les riverains des ouvrages construits pour lutter contre les inondations. Hier, comme à la veille de chaque hivernage, elles se sont rendues dans plusieurs sites des départements de Dakar, Pikine et Guédiawaye. Le directeur général de l'ONAS s'est désolé de certains comportements. Après avoir souligné les améliorations faites, depuis l'injection de 45 milliards dans le plan de lutte contre les inondations, le Dg Lansana Gagny Sakho a souligné qu'on ne peut plus parler d'un déficit d'investissement, mais il y a lieu de s'interroger sur les comportements des populations. "On ne peut pas transformer des stations en poubelles et penser que, demain, nous n'aurons pas des problèmes d'inondations. J'en appelle à la population pour des compor-

tements responsables, pour qu'on arrive à ne plus avoir de telles situations", a-t-il fulminé. La visite entraine dans le cadre d'une démarche anticipative, en cette veille d'hivernage, pour que les populations ne puissent pas être perturbées par les inondations.

Selon le Dg de l'Onas, ses services mettent, chaque année, 2 milliards F CFA dans les opérations pré-hivernage, alors que cet argent pourrait être utilisé ailleurs. "Je pense que si les gens étaient conscients de leurs responsabilités et des comportements qu'ils devraient avoir, en s'appropriant l'ensemble des ouvrages, cet argent, on aurait pu le mettre ailleurs. Des endroits où il n'y pas d'eaux usées pourraient en bénéficier", a-t-il poursuivi.

Avant de se prononcer sur les perspectives. Il annonce que les ouvrages réalisés à Dakar le seront dans les régions. D'ailleurs, des projets importants sont prévus à Kaffrine, Sédiou et Touba, une ville qui rencontre énormément de problèmes

avec une conduite qui pose souvent des problèmes. "C'est un travail qui a débuté à Dakar. Mais il sera national. L'objectif est de tout faire pour que, pendant la saison des pluies, la population ne soit pas confrontée à des problèmes d'inondations. Mais on ne peut pas le faire tout seul. Il faudrait que la population nous accompagne, en ayant des comportements qui permettent de préserver l'ensemble des ouvrages que nous avons déjà construits", a lancé M. Sakho.

### Vaste programme de communication et de sensibilisation à mener

Ayant fait le déplacement, l'adjoint au gouverneur de Dakar, chargé du développement, a aussi lancé un appel à un comportement civique. "Je décerne une note d'insatisfaction aux populations, vu leurs comportements. En effet, elles y déversent des déchets ménagers et le sable qui sont nos deux ennemis princi-

aux. Concernant le sable, je pense qu'un appel doit être lancé à l'endroit des collectivités territoriales, parce qu'il ressort de leur compétence le désensablement des artères qui entrent dans leur domaine de compétence. Maintenant, le reste, c'est au niveau des populations", a soutenu Modou Ndiaye pour qui, à ce niveau, il y a un vaste programme de communication et de sensibilisation qu'il faudra mener à l'endroit des habitants pour qu'ils puissent au moins changer de fusil d'épaule.

Il faudra qu'ils sachent que toutes ces infrastructures sont pour eux. Si en retour, ils ne préservent pas l'outil qui a été mis à leur disposition, cela pose problème. "Le comportement non exemplaire de cette population pose problème au niveau de l'ONAS, car il anéantit tous les efforts que l'Etat est en train de déployer sur les questions en rapport avec les inondations", a conclu M. Ndiaye. ■

## AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ DES ENTREPRISES ET DES MÉNAGES

# Le 2nd compact du Mcc mise tout sur l'électricité

La signature du 2nd compact du Millennium Challenge Corporation (Mcc) contribuera "fortement" à l'amélioration de la productivité des entreprises et des ménages qui rencontrent des difficultés d'accès et du coût de l'électricité. C'est ce qu'a estimé, hier, le ministre du Pétrole et des Energies, Mansour Elimane Kane, lors d'un atelier sur la question.



■ MARIAMA DIÉMÉ

Le Sénégal a été désigné comme pays éligible pour un second compact du Millennium Challenge Corporation, en décembre 2015. C'est la première fois, en Afrique, qu'un pays a deux compacts successifs. Ceci compte tenu de la bonne évaluation de sa fiche politique et de l'amélioration de ses performances au cours du premier. Toutefois, une série d'études économiques quantitatives de cette agence américaine ont révélé des problèmes tels que le coût élevé de l'énergie, le faible accès à l'électricité en zones rurale et périurbaine, des politiques réglementaires et administratives peu favorables à l'environnement des affaires, etc.

En effet, selon les responsables du Mcc, le coût élevé de l'énergie et le faible accès à l'électricité ont pour

effet une "production restreinte" ainsi que des opportunités économiques "réduites" pour les ménages et le secteur privé. "Je demeure convaincu que lever cette contrainte avec la mise en œuvre du second compact que nous avons l'ambition de signer avec le Mcc, en décembre 2018, contribuera fortement à l'amélioration de la productivité des entreprises et des ménages", a dit le ministre en charge du Pétrole et des Energies, Mansour Elimane Kane.

Il a présidé, hier, la cérémonie d'ouverture de l'atelier de présentation des rapports préliminaires des études de faisabilité sur les infrastructures par rapport à ce projet. Le cadre administratif "complexe et contraignant" ainsi que les obstacles réglementaires et législatifs augmentent, selon les acteurs, le coût des intrants, réduisent la rentabilité des entreprises et brident l'expansion et

la modernisation des entreprises nationales. Ce qui les empêche d'adopter des modes de production "plus sophistiqués, plus efficaces" ou de passer à des échelles de production supérieures.

En réalité, le ministre admet qu'il y a des défis auxquels le gouvernement fait face dans ce processus. Le premier, c'est de tirer "le maximum de profit" du marché de l'électrification du West Africa Power Pool qui sera opérationnel à partir de l'année prochaine. "Nous devons bâtir et capitaliser les ressources pétrolières et gazières sur la base d'un système à partir de 2021. Mais aussi offrir un environnement d'affaires favorable de sorte à garantir l'attraction de l'investissement privé dans tous les secteurs, notamment celui de l'énergie", a-t-il ajouté. Notamment, pour que le compact soit un levier pour attirer le

secteur privé international. Enfin, la mise en œuvre des réformes idoines qui accompagnent ces différents changements fait partie des challenges pour l'Etat, dans cette transformation.

## "Ce compact unisectoriel est consacré à 100 % à l'énergie"

Dès lors, 4 projets ont été élaborés pour y arriver. Il s'agit, notamment, de la diversification des ressources de production, de l'optimisation du parc et de la gestion de la demande qui visent à réduire le coût de l'énergie pour les ménages et entreprises par la réduction de celui du service de l'électricité et de la Senelec. L'amélioration de l'accès à l'électricité en milieu rural et périurbain pour promouvoir le développement des chaînes de valeur et l'accès à l'électricité dans les zones isolées en termes de densité de charges, est aussi l'un de ces objectifs. Sans oublier la modernisation et l'extension des réseaux de transport et de distribution, et en même temps le renforcement du cadre légal et la capacité des acteurs.

"Ce compact unisectoriel est consacré à 100 % à l'énergie. Je tiens à préciser que le Mcc est un don et non un prêt qui est non seulement innovateur dans sa structure, mais aussi dans sa mise en œuvre, faisant appel au secteur privé", a expliqué Mansour Elimane Kane. C'est-à-dire, il doit être un levier pour faire appel aux partenaires techniques et financiers au privé international pour la continuation dans le financement des projets de l'énergie. "Ce qu'on souhaite, c'est qu'après ce compact qui durera 5 ans, qu'il n'y ait plus un seul petit problème lié à l'électricité. C'est seulement en ce moment que le compact aura réussi", a-t-il fait savoir.

Il convient également de souligner qu'à la suite de sa sélection, le gouvernement du Sénégal a créé l'Unité de formulation et de coordination du second programme Mca-Sénégal (Ufc-Mca) pour conduire le processus de formulation du second compact au nom du gouvernement. ■

## EXAMENS DE FIN D'ANNÉE 2017-2018

### Les bonnes dates

Après de larges concertations et une évaluation faite par les services du ministère de l'Éducation nationale, les dates des examens de fin d'année scolaire 2017-2018 ont été rendues publiques, hier.

Dans une lettre circulaire rendue publique hier, le ministre de l'Éducation nationale indique les dates des évaluations de l'année scolaire 2017-2018. Dans l'enseignement secondaire, l'examen du baccalauréat aura lieu à partir du 17 juillet 2018. Le baccalauréat technique débutera plus tôt, à partir du 02 juillet. De ce fait, les épreuves de l'anticipée de philosophie sont fixées au 29 juin prochain. Les épreuves facultatives sont prévues les 6 et 7 juin, tandis que celles physiques et sportives auront lieu un peu plus tard, à partir du 20 juin.

L'année scolaire ayant été fortement perturbée par les grèves des enseignants, les évaluations n'ont pas été faites dans de nombreux établissements. En ce qui concerne celles du premier semestre, le ministre de l'Éducation donne jusqu'au 19 mai à ceux qui ne les ont pas encore faites. La date butoir du 18 juin est fixée pour les évaluations du second semestre dans les classes de Terminale. Les autres classes pourront organiser leurs évaluations du 9 au 14 juillet. Toujours dans le secondaire, les épreuves du concours général sont prévues du 22 au 30 mai ; les épreuves physiques et sportives de ce concours sont fixées les 31 mai et 1er juin.

Dans l'enseignement moyen et l'élémentaire, les dates des examens sont également fixées. Idem pour les évaluations. L'examen du Bfem est prévu à partir du 24 juillet et les épreuves sportives et physiques débuteront le 5 juillet. En ce qui concerne les évaluations du premier et du second semestre, ce sont les mêmes dates que pour le secondaire. Les phases nationales du concours "Miss Maths-Miss Sciences" sont prévues le 3 juin.

L'examen du CFEE et le concours d'entrée en 6e sont prévus à partir du 26 juin. Le ministre Serigne Mbaye Thiam précise que ce calendrier a été fixé sur la base des conclusions de l'évaluation technique menée par les services déconcentrés et à l'issue de larges concertations entre tous les acteurs. ■

MAME TALLA DIAW

## AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES

# Thiès, à l'ère de la dématérialisation du registre de commerce

La plateforme électronique de dématérialisation du registre de commerce et du crédit mobilier (E-rccm) a été officiellement lancée avant-hier au Tribunal de grande instance (Tgi) de Thiès, en vue d'améliorer le climat des affaires et rendre plus facile l'immatriculation des commerçants.

■ GAUSTIN DIATTA (THIÈS)

Après Pikine qui a porté la phase pilote de la plateforme en mai 2014, le déploiement au plan national du registre de commerce et du crédit mobilier (E-rccm) a débuté mercredi à Thiès. Source d'information commerciale et économique, cette plateforme électronique, officiellement lancée avant-hier dans la cité du Rail, a une double mission : améliorer le climat des affaires et rendre plus efficace l'immatriculation des commerçants

de ladite région et leur inscription des sûretés et du crédit-bail. Selon le secrétaire général du ministère de la Justice, cette informatisation du registre de commerce et du crédit mobilier est une exigence communautaire (Ohada). "C'est un instrument très important pour l'amélioration du climat des affaires, mais également pour assurer la sécurité et la célérité dans le processus de création des entreprises. En une seule journée, on peut créer sa société. C'est une mine d'informations très importante, parce que, si quelqu'un

veut signer une convention avec une société, il est lui désormais possible, avec le E-rccm, d'avoir des informations mises à jour sur la société. Cela va permettre à ce dernier de savoir si la société est viable, si elle n'est pas en faillite", a indiqué Aïcha Gassama Tall. Celle-ci souligne que cet "important outil" est conçu pour améliorer le climat des affaires. D'autant qu'il détermine les bases de la dématérialisation et "s'harmonise avec la volonté de l'État du Sénégal de renforcer l'attractivité du pays à travers l'amélioration du climat des

investissements, conformément aux objectifs économiques déclinés dans le Plan Sénégal émergent (Pse) et dans la Lettre de politique sectorielle (Lps) du ministère de la Justice qui a été adoptée avant-hier".

Par ailleurs, le secrétaire général du ministère de Justice a rappelé que le projet pilote de dématérialisation (E-rccm) des formalités du registre de commerce et du crédit mobilier, logé d'abord au tribunal d'instance de Pikine et récemment déménagé dans les locaux du Tribunal de commerce hors classe de Dakar, a connu "un franc succès, dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires, grâce notamment à l'implication des principaux acteurs que sont les administrateurs des greffes et greffiers du Rccm".

C'est pourquoi, Aïcha Gassama Tall a invité les acteurs du Tgi et de la Chambre de commerce de Thiès à poursuivre les réflexions entamées afin que la plateforme puisse connaître également un "franc succès" dans la capitale du Rail.

De son côté, le premier président de la Cour d'appel de Thiès, Henri Grégoire Diop, a soutenu que le déploiement à Thiès de cette plateforme va permettre de sécuriser davantage les informations commerciales et le climat des affaires. Mise en œuvre en collaboration avec l'entreprise Gaïndé 2000 pour un coût global de plus de 100 millions de francs Cfa, cette plateforme va être déployée, après le ramadan, dans les régions de Kaolack, Saint-Louis et Ziguinchor. ■

13<sup>E</sup> BIENNALE DE DAKAR

# Usha Seejarim, lauréate du prix de la Sculpture

Le jury officiel de la 13<sup>e</sup> édition de la Biennale de l'art africain contemporain a décerné le prix de la Meilleure sculpture à une œuvre de l'artiste sud-africaine Usha Seejarim. La récompense est offerte par l'association Solidarité laïque, en collaboration avec la Scac Marestaing de Toulouse. La présidente de l'association, Corine Marcien Lebet, a partagé l'information avec la presse.



HABIBATOU WAGNE

Son nom n'a pas été prononcé lors de la cérémonie d'ouverture de la 13<sup>e</sup> édition de la Biennale de l'art africain

contemporain (Dak'Art). Elle ne demeure pas moins une des lauréates de cette fête. La Sud-Africaine Usha Seejarim a eu droit au prix de la Meilleure sculpture dédiée par l'association Solidarité

laïque, en partenariat avec la société coopérative d'art contemporain Marestaing. Cette dernière a commencé à faire de l'art très jeune, même si, au début, elle n'y prêtait pas une grande attention. "Je savais que j'aimais l'art. Lorsque j'étais enfant, je ne croyais pas pouvoir devenir artiste un jour. Dans ma communauté et dans ma famille, ce n'est pas non plus quelque chose que l'on considère comme assez sérieux pour en faire un métier. En classe de seconde, mon école a décidé de ne pas proposer l'art comme matière d'examen, cette année-là. Je me suis alors inscrite à la Fuba (Union fédérée des artistes noirs) à Newtown, Johannesburg, où j'ai suivi des cours à temps partiel. Cela a eu une profonde influence sur moi. J'ai ensuite obtenu les équi-

valents d'un Deug et d'une Licence en beaux-arts au Wits Echnicon de Johannesburg. Actuellement, je termine une Maîtrise de beaux-arts à la Wits University", expliquait-elle dans une interview.

Ce prix serait peut-être comme une consécration pour cette jeune dame qui aurait sûrement aimé entendre son nom retentir dans la salle du Grand Théâtre le jour de l'ouverture officielle de la Biennale, le 2 mai dernier. D'après la présidente la Scac Marestaing, Corine Marcien Lebet, qui a rencontré la presse, pour des problèmes techniques, le prix n'a pas pu être décerné à la lauréate lors de la cérémonie officielle d'ouverture de la biennale qui s'est tenue au Grand Théâtre le 2 mai dernier.

Cependant, ce n'est pas le plus important pour la lauréate qui bénéficiera d'une résidence de 2 mois à la Scac Marestaing dont le siège se trouve à Montesquieu Volvestre, qui est une commune française située à 50 km de Toulouse, en France. Ce sera au mois de juin prochain. "Connaissant parfaitement la qualité de la sélection des artistes de la biennale de Dakar, pour avoir suivi et soutenu depuis 2000 l'événement, il nous semblait opportun de proposer une résidence à un lauréat. Ayant plutôt comme vocation de recevoir des sculpteurs, nous avons proposé au Secrétariat général de la biennale

de recevoir en résidence un lauréat choisi par le jury officiel. Nous avons été ravis qu'elle retienne cette idée et qu'un nouveau prix soit créé, celui de la sculpture", a expliqué Corine Lebet.

En outre, la Scac accueille généralement des artistes africains, notamment des sculpteurs pour un séjour de 1 à 3 mois, afin de leur permettre de présenter des expositions d'art contemporain. La Scac ouvre ainsi son espace qui reçoit, le temps de l'exhibition, des visiteurs qui peuvent découvrir les créations. Mais également, c'est une manière pour elle de permettre aux habitants du Volvestre, aux artistes qui y résident et aux touristes de passage de découvrir l'art contemporain africain à travers la sculpture.

Mais ce n'est pas que cela, a précisé Mme Lebet. En effet, en faisant venir les Africains et en faisant découvrir leur travail, cela permet aux uns et aux autres de réinterroger les perceptions réciproques et de montrer que l'étranger peut participer à une dynamique du territoire. Pour le choix des artistes, ajoute-t-elle, c'est un comité scientifique qui examine les candidatures. En 2017, informe Mme Lebet, les artistes Gabriel Kemzo Malou et Viyé Diba ont participé à des résidences. Cette année, les Camerounais seront à l'honneur, grâce à l'artiste Dieudonné Fokou. ■

## L'art prend ses quartiers dans les rues de la capitale

Les différentes parties de la capitale reçoivent leur lot d'œuvres d'art, en cette période de la Biennale. Au point de chute des quartiers de la Médina, Gueule tapée et Soubédioune, l'art est vu autrement, fait autrement et surtout compris par les populations.

EMMANUELLA MARAME FAYE (STAGIAIRE)

Dakar et ses artères vibrent au rythme de la Biennale. A la Gueule tapée, le canal longeant le marché et menant à Soubédioune a été choisi comme lieu d'exposition. Elle est sous la supervision de la commune de Fass-Colobane-Gueule tapée et du Collectif des artistes de l'Espace Médina. Sur l'étendue du canal, les étals des vendeurs se mêlent aux articles d'art. Des hangars faits de bambous et de tissus bleu-ciel abritent les affiches. Pour les habitants du quartier, ce n'est pas la grande attraction, contrairement aux passants qui viennent d'ailleurs. Ici, fripiers, vendeurs de chaussures et d'autres articles côtoient ces œuvres d'art dispersées le long du marché de la Gueule tapée. Aïcha, célèbre lavandière du quartier, rangeant ses bassines, explique : "C'est au premier jour que l'exposition a attisé ma curiosité de même que d'autres personnes vivant ici. Mais j'ai demandé aux organisateurs et aux artistes, et ils me l'ont expliquée de façon très simple. Ils sont très courtois et disponibles."

Vendeurs ou riverains savent tous ce qui se passe et surtout ce que c'est que la Biennale, grâce à des exposants enclins à partager leur savoir-faire et à expliquer le sens de leurs œuvres. Pour les enfants, c'est un espace de rassemblements et de jeux. Les jeunes et les adultes observent, discutent et prennent des photos.

Dans le lot d'artistes, les plus innovateurs sont sans doute les Tambacoundois.

### REPORTAGE

Fondateur du concept Art'gricuture, Negger Dou est un rappeur qui allie musique et agriculture. Art'gricuture est né après son voyage en Europe, en septembre 2017. Les conditions de vie précaires de ses amis et proches sénégalais qui avaient pourtant mené une vie paisible au Sénégal, lui ont donné à réfléchir. Il estime que l'heure n'est plus à la sensibilisation, mais à l'action si l'on veut lutter contre l'émigration clandestine. Tamba est la toute première ville témoin de ce nouveau projet. Il y a mis sur pied un jardin de fruits et légumes dénommé Terra Nostra. Pour lui, la terre est une richesse pour l'Afrique. "Les jeunes doivent travailler pour sortir de toute dépendance financière. Nous avons



### L'art au cœur du quotidien sénégalais

En cette fin d'après-midi, les visiteurs se montrent de plus en plus. Africains ou Européens, ils affirment qu'il y aurait dû avoir plus d'attraction autour de cet événement. "Ces artistes font des choses extraordinaires. Leurs œuvres sont tellement bien pensées. Mais regardez autour de vous, ça n'intéresse personne", se désole Marina, une Togolaise vivant à Dakar.

Les peintres du Village artisanal de Soubédioune ne sont pas en reste. Les tableaux d'Amdy Moustapha Niang en sont la preuve. L'homme peint le quotidien des habitants de son quartier Gueule tapée. Les disputes dans le marché, les moments troubles du Sénégalais lambda... Bref, son milieu l'inspire. Modou Sarr, artisan dans le même village, déplore la faible affluence qui, pour lui, est un défaut d'organisation. Il estime que l'Etat aurait dû trouver une stratégie pour rendre ce site plus attrayant. Une semaine plus tôt, il y a eu le rassemblement hebdomadaire des vendeurs ambulants

communément appelé "marché mercredi", coïncidant avec les expositions. Les artistes considéreraient que c'est un manque de respect, parce que la Biennale est en cours sur le même site.

De l'autre côté de la route, à la Médina, se trouve l'Espace Médina, une maison d'artistes du coin qui se veut originale dans le déroulement de la Biennale. Selon le chef de projet et designer Cheikh'A, "Mon super kilomètre" est un nouveau concept qui devrait rapprocher artistes et riverains. Il s'agira, pour le peintre, le sculpteur ou le photographe, de côtoyer la vendeuse de poisson, le menuisier ou le fripier. "L'art n'est plus cette chose lointaine et élitiste pour le citoyen, mais il va s'implanter dans son lieu d'habitation, dans ses réalités. Aujourd'hui, demandez à n'importe quel réparateur de voitures du quartier ce que c'est que la Biennale, il saura vous expliquer dans sa langue ce que nous lui avons appris. Pour nous, l'artiste ne doit pas être retranché dans un petit coin, dans son univers, mais doit se frotter aux populations et leur parler de ce qu'il fait". Un concept qui attire et augmente jusque-là le nombre de visiteurs. ■





# La saison des illuminés

“Rêver, c’est franchir les frontières du monde physique, c’est entrer dans la lumière pure, c’est être illuminé et donc illuminer le monde à l’intention d’autrui”.

Shashi DESHPANDE/Question de temps



De g. à d. Ousmane Sonko, Ibrahima Dème et le capitaine Mamadou Dièye.

La démocratie est un projet qui suit son cours normal, et qui n’aboutit pas forcément pour atteindre l’idéal. Elle a des imperfections qu’il faut nécessairement corriger, pour l’amener sur la bonne trajectoire. Cependant, il est bon de garder à l’esprit que la démocratie n’est pas irréversible. Elle peut toujours être remise en cause par des forces rétrogrades.

Dans une de nos précédentes contributions intitulée “Le démocratisme”, nous avions attiré l’attention de la communauté sur les effets nuisibles de l’excès de démocratie. “Trop de démocratie tue la démocratie”.

Il n’est pas acceptable de prendre comme prétexte la liberté, au nom de la démocratie, pour tout se permettre. Le cas échéant, on tombe dans une anarchie incontrôlable.

## Le temps des Messies

Depuis quelques temps, on assiste à une irruption d’une nouvelle race d’hommes politiques dans l’espace public avec des postures partisans. Nous pouvons citer Ousmane SONKO, Ibrahima DÈME et le capitaine Mamadou DIEYE. Dans une moindre mesure, on peut mettre dans ce lot, Thierno

Alassane SALL et Abdoul MBAYE.

Ces compatriotes, pour diverses raisons, souvent crypto personnelles d’ailleurs, ont investi le champ politique et se sont donnés des habits de potentiels candidats à l’élection présidentielle de Février 2019.

Nous sommes en démocratie, chacun est libre d’avoir des ambitions. Mais en vérité, l’on doit se garder d’avoir des comportements de condescendance. Quand on a la prétention de vouloir être un jour le président de la république du Sénégal, il faut se couvrir d’un voile d’humilité.

Malheureusement, ces compatriotes cités ci-dessus, ont un point commun : ils se prennent pour des Messies, envoyés par Dieu pour sauver le peuple sénégalais.

Ils nous parlent tous de Valeur, de Vertu, de Probité, d’Équité, etc., comme s’ils étaient les seuls détenteurs de ces qualités. Alors, se prennent-ils pour des immaculés ? Ils oublient que nous sommes quinze millions de sénégalais et que parmi ces derniers, beaucoup ont des compétences et des qualités avérées qui dépassent les leurs. Ils n’ont pas le monopole du patriotisme.

La modeste, la lucidité et le réalisme auraient dû les pousser à intégrer le parti politique de leur choix et

d’y faire leur apprentissage. Ils ne doivent pas comme sortis ex nihilo, vouloir nous donner des leçons de vie et vouloir porter notre destin en mains. La politique est une chose très sérieuse. Pour la comprendre, il faut appréhender les enjeux sur le plan national et sur le plan international. La vision d’un homme politique ne doit pas s’arrêter au bout de son nez ou tourner autour de son égo. La vision d’un homme politique doit être une vision prospective ; penser aux générations futures et non à sa carrière politique exclusivement.

SONKO, DÈME, SALL, MBAYE, DIEYE et les autres, comme s’ils se sont passé le mot, sont sortis de l’eau presque dans la même période. Nous avons l’impression d’assister à une tragi-comédie, qu’on peut titrer “La saison des illuminés”. D’aucuns trouvent cela tellement intéressant, qu’ils ont pris le train en marche.

## La régulation du système démocratique

Alors, peut-on assister à cette prolifération de “présidents” de partis politiques sans réagir ? (en effet, tout le monde est président maintenant). Assurément, il faut agir dans le sens de la régulation du système démocratique partisan, par des

mesures correctives. Il faut recentrer le processus démocratique sur sa vraie trajectoire, avant qu’il ne nous mène dans l’impasse.

Aujourd’hui, nous devons reconnaître la vision du président SENGHOR, le père des quatre courants de pensée. C’est comme si le président SENGHOR avait vu venir ce qui nous arrive maintenant, avec la multitude de partis politiques, sans compter certaines organisations syndicales, qui sont en vérité des officines politiques.

Nous devons donc accepter et en toute bonne foi, que la loi sur le parrainage à l’élection présidentielle est venu à point nommé et à juste raison mettre de l’ordre dans l’espace politique sénégalais.

Le Sénégal est à la croisée des chemins, d’abord avec la menace terroriste qui gravite dans notre environnement immédiat, ensuite par les découvertes de pétrole et de gaz.

Les enjeux sont majeurs, en ce que notre pays doit résister face aux forces obscurantistes et déstabilisatrices d’une part, mais nous devons surtout nous prémunir, d’autre part, contre d’autres forces qui sont aux aguets et qui ont des visées sur nos ressources. Comme nous le voyons, les enjeux sont pressants.

Certaines multinationales ont besoins de cheval de Troie pour nous infiltrer et mettre en pratique leur basse besogne. Ceci n’est pas une vue de l’esprit, loin de là. C’est une donnée objective qu’il faut prendre en compte. C’est la raison pour laquelle, non seulement nous devons accepter le filtrage de candidatures, mieux, nous devons aller dans le sens de la réduction des partis politiques et de certaines organisations assimilées.

Si nous voulons profiter des découvertes de pétrole et de gaz, pour appuyer notre développement, nous devons d’abord nous entendre et bâtir un consensus national, inclusif et dynamique pour apaiser le climat social. Le développement ne peut se réaliser dans un climat de

tension, où les uns et les autres se regardent en chiens de faïence. C’est dire qu’il est temps pour que les forces vives de la nation se retrouvent pour restaurer la confiance entre les acteurs et ouvrir un dialogue inclusif, sans arrière-pensée pour aller vers ce consensus. Mais, pour dialoguer il faut au moins être deux parties ; malheureusement, nous constatons que l’opposition sénégalaise tarde à répondre aux invitations du président Macky SALL, exprimées à plusieurs occasions. Nous ne cesserons pas de le clamer, nous devons nous parler entre acteurs des forces vives. Il faut faire prévaloir la volonté politique de dialoguer, dans l’intérêt supérieur de la Nation. A moins qu’il ait des objectifs inavoués de vouloir déstabiliser le pays.

Le Sénégal nous appartient à nous tous, et nous avons la lourde responsabilité collective, de laisser aux générations futures, c’est-à-dire à nos petits-enfants, un pays stable, fort et développé où il fera bon vivre.

Au demeurant, si nous voulons bâtir un pays développé, nous devons nous faire violence individuellement, en mettant de côté nos égos. Rien de bon et de durable ne peut prospérer dans l’anarchie.

La régulation de notre système démocratique est devenue une nécessité impérative. Après l’instauration du système de parrainage et les élections de représentativité syndicales, il s’agira d’aller vers la réduction des partis politiques. Des concertations exclusivement organisées à cet effet, permettront sûrement de définir de façon consensuelle, les modalités de rationalisation de notre système partisan.

Quand nous aurons terminé avec la régulation de notre système démocratique, commencera alors le temps de travailler.

Le travail, seul gage de création de richesses devra l’emporter sur la politique politicienne. ■

SERGINE OUSMANE BÈYE

# Lettre ouverte à Son Excellence Monsieur Macky Sall, Président de la République du Sénégal

## Monsieur le Président de la République,

En tant que citoyenne impliquée de la Diaspora afro-américaine et sincère patriote de la République du Sénégal, je viens respectueusement solliciter votre attention sur des faits concernant la Place de l’Europe à Gorée. En effet, un pan de notre histoire vient d’être travesti avec cette inauguration à grande pompe. Je ne ferai pas une lettre kilométrique pour rappeler toute la genèse de l’esclavage, de son impact sur l’Afrique et des séquelles que traînent encore tous ceux dont les ancêtres ont été déportés en Amérique, en Europe et en Océanie.

Je me contenterai de n’être qu’un porte-voix qui rappelle que l’Europe, après la découverte de l’Amérique, a orchestré sa mise en valeur grâce à la

traite négrière. Donner le nom du Vieux continent à une place sur l’île de la Porte du Non-retour, d’où partaient à jamais des vies volées, est un second crime, une offense à la mémoire des victimes, une insulte à leurs descendants et à tous ceux qui en ont subi les dommages collatéraux. En somme, cette situation ne concerne pas exclusivement le peuple sénégalais et les Afro-américains. Elle blesse aussi nos voisins des pays limitrophes.

## Monsieur le Président de la République,

Le nom de cette place se murmurerait depuis des années sans que l’on veuille vraiment y croire. Mais voir sa mise en beauté et son inauguration officielle fut un choc pour toute la diaspora, au-delà de nos frontières.

De plus, nous fiers Sénégalais, devons désormais baisser la tête devant les regards accusateurs de nos frères noirs d’ailleurs. Comment justifier la célébration du bourreau sur les lieux où, pendant 4 siècles, se faisait la plus grosse saignée démographique de l’humanité ? Comment réagir sachant que pour la Shoah, les Juifs ont eu droit à des pardons, un musée de l’holocauste et une reconnaissance faisant de cette extermination, un crime contre l’humanité ?

Rappelons que c’est le commerce triangulaire au 16e au 19e siècle qui a rendu riches l’Amérique et l’Europe et qui a financé la révolution industrielle. Pourtant, il n’a eu que des conséquences désastreuses sur l’Afrique. Particulièrement sur les côtes du Sénégal, du royaume du

Dahomey et du Congo, d’où venait le peuple Yoruba, une “race” très prisée par les maîtres des champs de coton, tabac, canne à sucre etc.

Malgré notre courte mémoire collective, l’esclavage et la traite des Noirs demeurent des souvenirs encore douloureux. Parce que ce commerce a arraché les plus jeunes et les plus forts de leur terre et famille. Il a confisqué leurs droits et libertés dès qu’ils furent vendus comme esclaves. Il est par conséquent périlleux pour notre identité, de ne pas réagir, en débaptisant cette Place de l’Europe qui justifie et donne un sens à ces horreurs.

Je le répète : l’esclavage a été une source de revenus de puissances européennes. Il fut le socle de l’économie de la plupart des civilisations occidentales. L’Afrique a donc payé, de force, sa part de sacrifices pour toutes ces inventions, avancées technologiques et médicales qui font aujourd’hui le bonheur de l’humanité. Aidez-nous donc à conserver la seule chose qui lui reste : sa dignité.

J’ai essayé auparavant en vain de m’adresser à Mr Augustin Senghor, le

maire de Gorée. Par ailleurs, son personnel n’a jamais donné suite à mes appels. C’est donc dans le but de ne pas être la risée internationale et pour atténuer nos peines que j’ai pris mon courage à deux mains pour vous écrire.

C’est pour toutes ces raisons que je viens, Monsieur le Président de la République, solliciter votre aide, au nom des pouvoirs qui vous sont conférés, pour relever dignement la tête aux yeux du monde.

Je vous demande solennellement Excellence, au nom de toutes ces âmes d’exilées qui souffrent, errent et planent sur l’île de Gorée depuis des siècles à la quête de la paix et pour la mémoire de M. Joseph Ndiaye, qui a pris les armes pour libérer la France et raconter au monde entier l’histoire de la traite négrière, de bien vouloir débaptiser cette place.

Je vous prie d’agréer, Monsieur le Président de la République, l’expression de mes salutations les plus distinguées. ■

CHARLÈNE-ROKHAYA JAYE

Consultante & Formatrice en Management, Canada

MONDIAL 2018 - DIDIER DESCHAMPS SUR SA LISTE

# “Moins d'expérience mais de l'ambition”

Didier Deschamps a justifié ses choix après l'annonce des 23 joueurs retenus pour le Mondial, ce jeudi. Le sélectionneur de l'équipe de France a notamment expliqué pourquoi il avait opté pour moins de joueurs expérimentés, à l'image de Nzonzi plutôt que Rabiot.

## Cette liste a-t-elle été plus compliquée à élaborer que les précédentes, en 2014 et 2016 ?

Une liste finale, c'est toujours difficile à construire, je le dis depuis des semaines, des mois, de par la qualité des joueurs et avec une concurrence importante. D'autres auraient mérité d'y être, mais je n'ai que 23 noms à mettre. C'est beaucoup d'analyse, de discussion et de réflexion pour arriver à la décision finale. Je ne vais pas être original : c'est le mauvais côté d'être sélectionneur, je fais des choix et je les assume.

## Pourquoi Adrien Rabiot, appelé régulièrement lors des derniers rassemblements, est-il absent ?

Il y a un critère sportif qui est là, des performances en club et en équipe de France. Celles en sélection n'ont pas du tout été du même niveau qu'avec le PSG. Adrien est confronté à

une concurrence très élevée avec Tolisso, Pogba et Matuidi, qui évoluent dans le même registre que lui. Par rapport à la construction de la liste, j'ai pris Nzonzi, plus proche du registre de Kanté. C'est surtout un problème d'utilisation et de poste qui m'ont fait prendre Steven.

## La présence de Nzonzi montre-t-elle que la porte est toujours ouverte ?

Elle l'a toujours été. Seulement neuf des vingt-trois joueurs étaient là à l'Euro. Notre moyenne d'âge est de 25 ans et six mois (ndlr, 26 exactement). Je ne l'ai pas fait venir pour rien, j'ai estimé qu'il pouvait apporter à l'équipe de France. Il a pour lui cette aisance technique avec une taille imposante dans un registre où il est performant.

## Avez-vous des assurances concernant Benjamin Mendy qui revient de blessure ?

Il est guéri, c'est une certitude. Mais ce qui est valable pour les autres l'est aussi pour lui, la seule liste qui comptera, c'est celle du 4 juin à midi. Je peux être amené à tout moment à changer des joueurs. Je ne l'espère pas pour eux. Avec les quinze jours de préparation et les deux matches amicaux, j'en saurai un peu plus. Il a des qualités athlétiques au-dessus de la moyenne. Il a tout fait pour y être. Evidemment qu'il y a un risque, mais on va faire en sorte d'avoir plus de certitudes.

## Est-ce un pari d'avoir retenu Florian Thauvin malgré son faible vécu en équipe de France ?

Non, il était là souvent. Chacun peut avoir sa propre analyse. Certains peuvent estimer qu'il ne mérite pas sur son rendement dans les grands matches, mais les buts et les passes décisives, il faut les faire. Il est spécifique à un poste



bien précis, côté droit, à trois ou à quatre. Sa saison est remarquable en termes de statistiques. Son caractère et son attitude dans le groupe aussi. C'est quelqu'un d'exceptionnel. C'est également une option différente en étant gaucher, en faux pied.

## Avec la présence de quatre attaquants axiaux, avec quel système allez-vous évoluer ?

Je ne vais pas le dévoiler aujourd'hui, je veux qu'on soit capables de jouer dans différents systèmes, d'évoluer en cours de match, avec différentes associations entre joueurs aussi. Tout est possible. Je suis là pour utiliser les joueurs à leur meilleur poste, c'est une question d'association et d'équilibre.

## Certains comme Antoine Griezmann ou Paul Pogba vont-ils devoir forcer leur caractère pour jouer un rôle de leaders, compte tenu notamment de l'absence de Laurent Koscielny ?

Non, le leadership c'est quelque chose de naturel, ça vient avec le temps. Tout dépend du caractère et de la personnalité. Koscielny n'est pas très expressif mais il est exemplaire. Il faut que ça se fasse naturellement, que ça bouillonne en interne. Griezmann et Pogba ont quelque chose de plus, un vécu et l'expérience. Pour beaucoup d'autres, ce sera une découverte. Comparativement avec d'autres sélections, on a beaucoup moins d'expérience, ce qui n'empêche qu'on a de l'ambition. Il faudra le démontrer sur le terrain avec l'humilité nécessaire. ■

L'EQUIPE.FR

## REVUE TOUT TERRAIN

### OM Economiquement, le club pourrait regretter



En perdant mercredi face à l'Atletico Madrid (0-3) en finale de Ligue Europa, l'Olympique de Marseille a raté une occasion de se qualifier directement pour la prochaine Ligue des Champions, et donc d'empocher le pactole que rapporte une participation à sa phase de groupes. D'après les calculs de L'Équipe, avec la nouvelle formule de la compétition en vigueur jusqu'en 2021, une équipe est assurée de toucher 45 M€ en participant aux groupes de la C1. Et cela sans compter les gratifications au résultat, qui peuvent aller jusqu'à 1,5 M€ pour une victoire. En Ligue Europa, la donne est nettement différente puisqu'une participation à la phase de poules permet d'engranger "seulement" 14 M€, avec des dotations moindres en cas de victoire, à hauteur de 360 000 €. Cependant, les Marseillais sont encore capables de se qualifier en LdC via la Ligue 1. Pour cela, l'actuel 4e de L1 devra battre Amiens ce samedi (21h00) au Stade Vélodrome lors de la dernière journée, et espérer des

contre-performances de la part de Lyon face à Nice ou de Monaco contre Troyes.

### ARSENAL Ronaldo, le grand regret de Wenger

Après 22 saisons passées à Arsenal, l'entraîneur Arsène Wenger a été poussé dehors par ses dirigeants. Au moment de faire un bilan de ses années à la tête des Gunners, le technicien français a dévoilé son plus grand regret : avoir raté le recrutement d'un certain Cristiano Ronaldo (33 ans, 26 matchs et 25 buts en Liga cette saison) en 2003. "Il était venu avec sa mère, et nous étions vraiment proches de le recruter. Puis Manchester United est arrivé, Carlos Queiroz était alors leur entraîneur adjoint. United a joué contre le Sporting Portugal, et Ronaldo a été exceptionnel. Ce sont eux qui l'ont signé. Imaginez, à l'époque, ce qu'auraient pu faire Thierry Henry et Ronaldo ensemble...", a confié Wenger, amer, pour le site officiel d'Arsenal. Malheureusement pour l'Alsacien, Ronaldo a fait le bonheur de Manchester United avant de s'envoler pour le Real Madrid, en remportant au passage le Ballon d'Or à 5 reprises.

### JUVE Buffon quitte le club

Une page se tourne à la Juventus ! Ce jeudi, le gardien Gianluigi Buffon (40 ans, 33 matchs toutes compétitions cette saison) a annoncé qu'il quittait la Vieille Dame au terme de la saison. Mais l'Italien n'a pas encore tranché sur la suite de sa carrière, puisque des offres intéressantes lui sont parvenues. "Ce samedi, contre l'Hellas Vérone, ce sera mon dernier match avec la Juventus Turin, a expliqué Buffon visiblement très ému en confé-



rence de presse. J'avais prévu d'arrêter, mais des offres sont arrivées et elles sont stimulantes, que ce soit pour travailler sur le terrain ou en dehors. La semaine prochaine, après quelques jours de réflexion, je déciderai quoi faire." Le champion du monde 2006 a avoué être "effrayé" par la retraite, on peut donc penser qu'il devrait trouver un autre club pour la saison prochaine. Ce matin, le journal italien Tuttosport évoquait des offres du Real Madrid, de Liverpool ou... du Paris Saint-Germain. Affaire à suivre.

### BARÇA Griezmann espéré avant le Mondial

L'attaquant de l'Atletico Madrid Antoine Griezmann (27 ans, 48 matchs et 29 buts toutes compétitions cette saison) a peut-être joué mercredi face à l'Olympique de Marseille (3-0), en finale de Ligue Europa, l'un de ses derniers matchs sous le maillot rouge et blanc. En effet, selon Sport, le FC Barcelone compte bien recruter l'international français avant la Coupe du monde 2018 en Russie, qui débute le 14 juin. Cependant, la clause libératoire du Tricolore, actuellement

fixée à 200 millions d'euros, sera baissée à 100 millions d'euros seulement après le 1er juillet. Du coup, si les dirigeants blaugrana veulent recruter Griezmann avant le Mondial, il faudra donc négocier avec l'Atletico. Sinon, toujours selon nos confrères espagnols, le club catalan attendra juillet pour payer les 100 M€ aux Colchoneros. Dans tous les cas, le joueur serait d'ores et déjà d'accord pour rallier la Catalogne cet été.

### ÉQUIPE DE FRANCE La liste avec N'Zonzi, Fekir et Thauvin !

Présent lors du JT de 20 heures de TF1, ce jeudi soir, Didier Deschamps a dévoilé sa liste des 23 Bleus retenus pour disputer la Coupe du monde 2018 (14 juin-15 juillet). Parmi les incertitudes, la quatrième place en défense centrale. Blessé et



forfait pour la compétition, Laurent Koscielny sera suppléé par Adil Rami. Dans les couloirs, Benjamin Mendy sera du voyage, tout comme Lucas Hernandez, qui double Lucas Digne dans la dernière ligne droite. Une grosse surprise au milieu. Moyen lors de ses dernières sorties avec les Bleus, Adrien

Rabiot ne participera à la Coupe du monde. Le Parisien a vu Steven N'Zonzi passer devant. En attaque, Alexandre Lacazette a manqué le wagon comme en 2014. Ousmane Dembélé, Nabil Fekir et Florian Thauvin iront eux en Russie. Dimitri Payet, dont la blessure à la cuisse s'est aggravée lors de la défaite de l'OM en finale de la Ligue Europa, mercredi, est hors-course alors qu'il aurait pu prétendre à une place dans le groupe. Le Marseillais ne fait même pas partie des suppléants, finalement au nombre de onze, qui resteront à disposition de Deschamps jusqu'au dépôt définitif de la liste auprès de la FIFA, le 4 juin.

### Liste des 23 Bleus :

**Gardiens (3) :** Hugo Lloris (Tottenham), Steve Mandanda (Marseille), Alphonse Areola (Paris SG)

**Défenseurs (8) :** Samuel Umtiti (Barcelone), Raphaël Varane (Real Madrid), Presnel Kimpembe (Paris SG), Adil Rami (Marseille), Djibril Sidibé (Monaco), Benjamin Pavard (Stuttgart), Benjamin Mendy (Manchester City), Lucas Hernandez (Atletico)

**Milieux (5) :** N'Golo Kanté (Chelsea), Blaise Matuidi (Juventus), Paul Pogba (Manchester United), Corentin Tolisso (Bayern), Steven N'Zonzi (Séville)

**Attaquants (7) :** Antoine Griezmann (Atletico), Kylian Mbappé (Paris SG), Olivier Giroud (Chelsea), Thomas Lemar (Monaco), Ousmane Dembélé (Barcelone), Florian Thauvin (Marseille), Nabil Fekir (Lyon)

**Suppléants (11) :** Benoît Costil (Bordeaux), Mathieu Debuchy (ASSE), Kurt Zouma (Stoke), Mamadou Sakho (Crystal Palace), Lucas Digne (Barcelone), Adrien Rabiot (Paris SG), Moussa Sissoko (Tottenham), Wissam Ben Yedder (Séville), Alexandre Lacazette (Arsenal), Kingsley Coman (Bayern), Anthony Martial (Manchester United)

MONDIAL 2018 - LISTE DES 23 LIONS

# Aliou Cissé mise sur la continuité et l'équilibre

Le sélectionneur national a publié, hier, la liste des 23 joueurs pour la Coupe du monde, Russie 2018. Face à la presse, Aliou Cissé a soutenu vouloir s'inscrire dans la continuité en reconduisant les éléments cadres qui ont pris part aux éliminatoires du Mondial et à la première phase préparatoire.



■ LOUIS GEORGES DIATTA

Fin du suspense ! La liste des 23 joueurs devant défendre les couleurs du Sénégal à la prochaine Coupe du monde en Russie (du 14 juin au 15 juillet) est connue. Le sélectionneur national a choisi ses hommes selon des critères qu'il a exposés hier, face à la presse. "Devant un nombre conséquent de joueurs de qualité, il a fallu faire preuve de discernement afin de trouver les équilibres et les complémentarités permettant de bonifier et de pérenniser le travail de l'équipe nationale", a-t-il soutenu. Conscient de l'attente des Sénégalais par rapport au groupe qui prendra part au Mondial 2018, il a assuré que "chaque nom sur cette liste a fait l'objet d'un choix mûrement réfléchi".

Selon lui, "cette sélection exprime avant tout un souhait de continuité et

de cohérence". Ainsi, l'effectif retenu par le coach Cissé renferme-t-il des joueurs ayant tous pris part à la phase de qualification à ce rendez-vous du football mondial. Il a également fait savoir que la recherche de la conformité à la "compétitivité" des joueurs a été un élément déterminant. "Durant trois ans, la sélection a su créer les conditions pour progresser par rapport à ses résultats. Il est donc capital pour moi de préserver cette dynamique positive. Je suis persuadé que c'est en gardant nos fondamentaux que nous arriverons à nous améliorer."

Il est prévu une liste de quatre réservistes. Il s'agit des défenseurs Fallou Diagne et Adama Mbengue, du milieu de terrain Henri Saivet et de l'attaquant Famara Diédhiou.

## L'objectif

Le Sénégal est logé dans la poule H en compagnie de la Pologne, du

Japon et de la Colombie. Pour Aliou Cissé, il ne sera pas question d'y aller en figurant. "On veut faire un bon tournoi en allant le plus loin possible. On ne va pas y aller en tourisme. On y sera avec des joueurs déterminés et solidaires qui vont essayer de donner le maximum d'eux-mêmes". Soulevant la comparaison faite entre la Génération 2002 et celle des Sadio Mané, Cissé a soutenu que leur souhait est de "faire mieux" qu'au Japon et en Corée. "Le football reste ce qu'il est, personne ne peut savoir qui va gagner le Mondial 2018. Mon rêve est de le gagner et de l'amener au Sénégal. Ça sera très difficile."

## Le retour de Kara

Opéré du genou et indisponible pendant près de deux mois, la participation de Serigne Modou Kara Mbodji au Mondial a suscité le doute. Mais Aliou Cissé a mis fin aux suppu-



Kara Mbodji

tations en convoquant le défenseur central d'Anderlecht. Ce dernier sera bien en Russie. "Kara Mbodji revient parce qu'il a travaillé dur. Aujourd'hui, il est sur le banc de touche avec Anderlecht. Il a 45 sélections, marqué 5 buts. C'est un leader, un tîlier de notre groupe", a déclaré Cissé pour expliquer sa préférence à Kara plutôt qu'à Papy Djilobodji qui, pour lui, "ne mérite pas aussi".

Cependant, la question lui a été posée de savoir si Serigne Kara Mbodji, compte tenu de sa longue absence sur les pelouses, restera son premier choix pour composer l'axe central de la défense en compagnie de Kalidou Koulibaly. L'ancien capitaine des Lions reste optimiste quant à la capacité de l'ancien joueur de Genk de retrouver sa forme d'antan. "Nous allons voir. Kara va continuer à travailler et à progresser pour revenir à son meilleur niveau", espère-t-il. A défaut, le technicien compte sur la polyvalence de ses joueurs. "On a eu des matches, notamment contre l'Afrique du Sud à Dakar, où Kara a pu jouer avec Konaté. Ce dernier a aussi joué avec Koulibaly. Il n'y a pas de problèmes à ce niveau. Salif Sané aussi est capable de jouer à ce poste."

## Le cas Diao Baldé

La situation de Keïta Diao Baldé a également été évoquée. Le sociétaire de l'As Monaco ne joue plus depuis quelques semaines à cause d'une blessure. Mais le coach Cissé a tenu à rassurer sur ce cas. "On le suit. Il a repris les entraînements la semaine dernière. Il a rejoint le groupe (Monaco, Ndlr) et s'entraîne normalement. Avec nos médecins, le préparateur physique, on va l'aménager

pour essayer de l'amener à être prêt pour le premier match."

La présence de Mame Biram Diouf a aussi provoqué des questionnements. L'attaquant de Stoke City a été préféré à Famara Diédhiou. Pour Cissé, sa sélection répond au souci de "continuité et de cohérence". En plus, dit-il, "Mame Biram fait partie des cadres de cette équipe". Aliou Cissé a surtout retenu les prestations du joueur avec son nouveau coach, Paul Lambert. "En début de saison, il a eu quelques soucis en raison d'un repositionnement dans un système à 3. Avec le nouvel entraîneur de Stoke, il a repris sa place dans l'axe en tant qu'attaquant."

## Le stage à Saly

L'équipe du Sénégal va démarrer sa phase de préparation le 21 mai prochain, à Saly. Avant de rallier son camp de base à Vittel, en France, Cheikhou Kouyaté et ses coéquipiers recevront le drapeau national des mains du président de la République, le 24 de ce mois. Les joueurs commenceront à arriver à partir de lundi prochain. "Je serai déjà à l'hôtel samedi. Avant la remise du drapeau par le chef de l'Etat, le groupe sera au complet." ■

## LISTE DES LIONS

**Gardiens :** Khadim Ndiaye, Abdoulaye Diallo, Alfred Gomis

**Défenseurs :** Kalidou Koulibaly, Lamine Gassama, Kara Mbodji, Moussa Wagué, Youssouf Sabaly, Saliou Ciss

**Milieux :** Pape Alioune Ndiaye, Cheikh Ndoye, Idrissa Gana Guèye, Salif Sané, Alfred Ndiaye, Cheikhou Kouyaté

**Attaquants :** Keïta Diao Baldé, Ismaïla Sarr, Moussa Sow, Sadio Mané, Diafra Sakho, Mbaye Niang, Mame Biram Diouf, Moussa Konaté



Keïta Diao Baldé

## BRÈVES

### FOOT

## Aliou Cissé encense Sadio Mané

Sadio Mané jouera la finale de la Ligue des champions de l'Uefa contre le Real Madrid, le 26 mai prochain, à Kiev. Le sélectionneur national, qui lui souhaite plein succès, n'a pas tari d'éloges à l'endroit de l'attaquant des Reds faisant partie de la liste des 23 Lions pour le Mondial 2018, publiée hier. "Je félicite Sadio. Il fait partie des meilleurs joueurs de l'histoire du football sénégalais. Si ce n'est pas le meilleur, il est parmi les quatre voire trois meilleurs." Aliou Cissé, qui a confié entretenir une "relation particulière" avec le natif de Bambali, a fait savoir qu'il évite de parler au téléphone tout le temps au joueur pour ne pas le perturber. "Je lui envoie de temps à autre un message. Il sait que je suis avec lui et que le pays et le continent sont derrière



lui. J'espère que samedi, il rentrera encore plus dans l'histoire du football sénégalais." Par ailleurs, le coach Cissé a fait savoir qu'une prise en charge particulière sera réservée à Mané. "Il a beaucoup joué cette année. Il ne doit pas être loin de 60 matches. On va lui aménager les entraînements pour lui donner plus d'énergie. C'est important de le faire respirer un peu."

## COUPE DU SENEGAL - MANQUE DE SOUTIEN DES AUTORITES

### Le président de la Renaissance s'inquiète

A moins de 72 heures de la finale de la Coupe du Sénégal, la Renaissance de Dakar ne voit pas le soutien des autorités de Dakar Plateau. C'est le sentiment du président du club qui doit affronter Génération Foot, ce dimanche (17h), au stade Léopold Sédar Senghor. "Nous n'avons pas senti les autorités de Dakar-

Plateau à nos côtés. Quand je vois comment réagissent les autres maires lorsque leur équipe de localité est qualifiée pour disputer la finale de la Coupe du Sénégal, ça m'inquiète vraiment", s'est indigné le président du club, Gassan Ezzedine. Selon lui, la municipalité devait "accompagner" cette jeunesse qui "s'est battue" pour représenter "dignement" la localité. D'autant plus que lors de sa dernière finale contre HLM, il y a six ans, la mairie "n'avait rien donné pour aider dans la préparation et la participation, alors que l'adversaire avait reçu une subvention de 10 millions de francs CFA". Par ailleurs, M. Ezzedine en appelle à la magnanimité du président de la République. "Nous demandons qu'il apporte son soutien aux deux équipes finalistes de la Coupe du Sénégal". Le président de la Renaissance, représentant du département de Dakar, invite à la mobilisation de tous les clubs de cette contrée. "Pour notre part, on est prêts. On est en plein dans les préparatifs", a-t-il assuré.

## CLASSEMENT FIFA

### Les Lions stagnent

Le classement Fifa du mois de mai a été publié, hier. L'équipe du Sénégal est restée à la 28e place mondiale. La formation dirigée par Aliou Cissé, qui disputera un match amical (contre le Luxembourg) avant la publication du prochain classement prévu le 7 juin prochain, est toujours 2e sur le continent derrière la Tunisie classée 14e mondiale. La Pologne, premier adversaire du Sénégal à la Coupe du monde, le 19 juin à Moscou, occupe le 10e rang. Les deux autres adversaires des Lions au premier tour, le Japon (24 juin) et la Colombie (28 juin), sont respectivement classés 16e et 60e. D'une manière générale, ce classement n'a pas connu beaucoup de changements en raison du faible nombre de rencontres disputées. D'ailleurs, il n'y a pas de changement dans le Top 10 du classement général dominé par le trio Allemagne, Brésil et Belgique.